



La population

Au cours des prochaines décennies, l'Union européenne sera confrontée à une série de défis liés au vieillissement de la société. Trois facteurs principaux expliquent cette tendance: des taux de fécondité qui restent bas, une espérance de vie croissante et une génération du baby-boom qui est proche de l'âge de la retraite. Cela a conduit à un débat sur la manière dont les pays européens allaient faire face au vieillissement de la population et sur l'impact que celui-ci allait avoir, entre autres, sur les marchés de l'emploi, les pensions et les services de soins de santé, le logement ou les services sociaux.

Afin de faire face à ces défis, la Commission européenne a publié, en mars 2005, un livre vert intitulé «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations» ⁽¹⁾, qui reconnaissait qu'il allait de plus en plus falloir venir en aide à un nombre croissant de personnes âgées dépendantes (beaucoup vivant seules), alors qu'une part croissante de jeunes adultes allaient probablement continuer à vivre chez leurs parents bien au-delà de l'âge de 20 ans. La direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances a publié une communication intitulée «Gérer l'incidence d'une population vieillissante dans l'UE (rapport 2009 sur le vieillissement)» ⁽²⁾. Celle-ci s'inspire des travaux menés par la direction générale des affaires économiques et financières qui analysait l'impact du vieillissement des populations sur les dépenses publiques, au moyen d'une série de projections (pour des catégories telles que les pensions, les soins de santé et les soins de longue durée), afin d'évaluer la viabilité à long terme des finances publiques sur la base d'un scénario de statu quo. La communication réaffirmait les cinq domaines principaux dans lesquels il convenait d'agir pour apporter des réponses politiques au changement démographique:

- promouvoir le renouveau démographique;

(1) COM(2005) 94; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/com/2005/com2005_0094en01.pdf.

(2) COM(2009) 180 final; pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0180:FIN:EN:PDF>.



- promouvoir l'emploi (plus de postes de travail et des vies actives plus longues et de meilleure qualité);
- renforcer la productivité et le dynamisme de l'Europe;
- améliorer l'accueil et l'intégration des migrants;
- assurer des finances publiques viables en Europe, pour garantir une protection sociale adéquate et l'équité entre les générations.

2.1. La population de l'Europe par rapport à d'autres régions du monde

Introduction

La société vieillissante de l'Europe et la stagnation relative de son nombre d'habitants contrastent avec l'expansion rapide de la population mondiale, largement due à la croissance démographique dans les pays en développement. Les projections démographiques de l'Organisation des Nations unies (ONU) montrent que la situation en Europe n'est en aucun cas unique et que la plupart des pays développés, voire des pays émergents, connaîtront des changements dans leur pyramide démographique au cours des cinquante prochaines années, avec une diminution de la population en âge de travailler, une proportion plus élevée de personnes âgées et des taux de dépendance en hausse.

Le vieillissement des populations prévu pourrait entraîner des pénuries de main-d'œuvre dans certains pays, ce qui pourrait créer des possibilités de développement économique pour les économies en développement. Cela dépendra beaucoup de la capacité de la réserve de main-d'œuvre présente dans les pays en développement à attirer des investissements entrants ou de l'impact des pénuries de main-d'œuvre dans d'autres régions du monde, qui pourraient

entraîner des flux migratoires risquant d'avoir des répercussions tant pour les pays de destination que pour les pays de départ.

Définitions et disponibilité des données

Toutes les données de la présente section sont fournies par la division de la population du département des affaires économiques et sociales du secrétariat des Nations unies ^(?). Il est à noter que ces données couvrent toute l'Europe, par opposition à l'union politique et économique des 27 États membres (voir la prochaine section pour les informations relatives à l'UE-27 et à ses États membres). Dans la présente section, l'Europe est définie comme un agrégat composé des 27 États membres et de l'Albanie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, de l'Andorre, du Belarus, de la Bosnie-et-Herzégovine, de la Croatie, des Féroé, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Moldavie, du Monténégro, de la Norvège, de la Russie, de la Serbie, de la Suisse et de l'Ukraine.

Depuis les années 70, l'ONU participe à plusieurs programmes d'enquêtes multinationales dont les résultats fournissent des informations clés sur la fécondité, la mortalité, la santé maternelle et infantile. Les données de l'ONU reflètent les informations démographiques produites par d'autres agences ou organes des Nations unies, tels que les commissions économiques et sociales, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des données d'autres organisations, telles qu'Eurostat, sont aussi consultées et utilisées lors de l'élaboration des projections démographiques. Il est à noter que la collecte de données effectuée par l'ONU n'est révisée que tous les cinq ans et que, par conséquent, les données de l'ONU communiquées dans la présente édition sont les mêmes que celles figurant dans la dernière édition.

(?) Pour plus d'informations: <http://esa.un.org/unpp>.

Les **données démographiques de l'ONU** sont souvent basées sur des registres ou des estimations de la population à une date proche du 1^{er} juillet (population en milieu d'année), contrairement aux données d'Eurostat qui reflètent généralement la situation au 1^{er} janvier de chaque année de référence.

La préparation des **estimations et projections démographiques** par l'ONU implique deux processus distincts: l'intégration des nouvelles informations pertinentes relatives aux dynamiques démographiques passées et la formulation d'hypothèses au sujet des futures tendances en matière de fécondité, de mortalité et de migrations internationales. Les projections démographiques sont des scénarios conjecturaux qui visent à fournir des informations au sujet de la future taille et structure probable de la population pour une série d'hypothèses données; pour les besoins de la présente publication, la variante moyenne a été retenue. Selon cette variante, la fécondité totale dans tous les pays est supposée converger vers 1,85 enfant par femme, bien que tous les pays n'atteignent pas ce niveau au cours de la période de projection. La projection de la mortalité repose sur des modèles relatifs aux évolutions de l'espérance de vie; ces modèles produisent des gains plus petits lorsqu'une espérance de vie plus élevée a déjà été atteinte et sont basés sur les tendances récentes de l'espérance de vie par sexe.

Conclusions principales

La population mondiale a plus que doublé entre 1960 et 2005, passant de 3,023 milliards à 6,512 milliards d'habitants. Prise dans son intégralité, l'Europe comptait 729 millions d'habitants en 2005, soit 11,2% de la population mondiale. L'Asie comptait de loin la plus grande part de la population mondiale en 2005, avec 3,937 milliards

d'habitants, soit environ trois cinquièmes (60,4%) du total. L'Afrique représentait la deuxième plus grande part (14,1%), tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes (8,5%), l'Amérique du Nord (5,1%) et l'Océanie (0,5%) faisaient toutes état de parts moins importantes que celle enregistrée pour l'Europe.

La part de l'Europe dans la population mondiale a considérablement diminué et est passée d'un cinquième (20%) du total en 1960 à 11,2% en 2005; la part de l'Amérique du Nord a aussi diminué, bien que dans une moindre mesure (-1,6 point de pourcentage). L'augmentation de la population mondiale entre 1960 et 2005 peut être largement attribuée à l'Afrique et à l'Asie, leurs contributions relatives à la population mondiale ayant augmenté de respectivement 4,7 et 4,1 points de pourcentage.

Malgré la diminution de la part relative de l'Europe dans la population mondiale, le nombre d'habitants a continué à augmenter entre 1960 et 2005, quoique très lentement à partir de 1995. La croissance démographique la plus rapide entre 1960 et 2005 a été observée en Afrique (une augmentation globale de 223,1%), tandis que les populations d'Amérique latine et des Caraïbes (153,4%), d'Asie (132,4%) et d'Océanie (111,3%) ont plus que doublé.

Les Nations unies prévoient que le taux de croissance démographique va considérablement ralentir d'ici à 2050, date à laquelle la population mondiale devrait atteindre 9,150 milliards d'habitants; cela représenterait néanmoins une augmentation globale de 41,1% entre 2005 et 2050, et la plus grosse contribution à la croissance démographique (quelque 95% du total) devrait venir des pays en développement (en particulier ceux d'Afrique). Selon la même série de prévisions de l'ONU, l'Inde devrait devenir la nation



la plus peuplée de la planète en 2030, et sa population devrait continuer à augmenter jusqu'en 2050, où elle atteindra 1,614 milliard d'habitants. Ces projections contrastent avec celles réalisées pour la Chine, où la population devrait atteindre un plafond en 2030, après quoi une diminution progressive du nombre d'habitants est prévue.

Une des principales raisons du vieillissement de la population européenne est la diminution du nombre moyen de naissances par an, qui est passé de 11,9 millions entre 1960 et 1965 à 7,4 millions entre 2000 et 2005. En revanche, le nombre total de naissances sur tous les autres continents a continué à progresser, sauf en Amérique du Nord (qui a connu une augmentation à partir de 1980). Les taux bruts de natalité expriment le nombre de naissances par rapport à la population totale: le taux brut de natalité européen [10,2 naissances pour 1 000 (‰) habitants] était le plus faible de tous les continents et représentait approximativement la moitié de la moyenne mondiale de 21,2 ‰ entre 2000 et 2005. Le taux brut de natalité de loin le plus élevé a été observé en Afrique, avec 37,2 ‰, soit près de deux fois le taux de n'importe quel autre continent.

Le taux de fécondité des femmes en Europe a chuté à un rythme relativement rapide entre le début des années 60 et la fin des années 90, d'une moyenne de 2,6 enfants par femme à 1,4, et s'est stabilisé à ce taux entre 2000 et 2005. Cette tendance à la baisse s'est reflétée sur la plupart des continents, avec des taux de fécondité pour le monde entier passant d'une moyenne de 4,9 enfants par femme à 2,7. La situation en Chine a été l'un des principaux facteurs de la réduction des taux de fécondité: en effet, les taux bruts de natalité et les taux de

fécondité moyens ont considérablement diminué dans ce pays, les premiers passant de 38 ‰ entre 1960 et 1965 à 14 ‰ entre 2000 et 2005 et les seconds d'une moyenne de 5,6 enfants par femme entre 1960 et 1965 à 1,8 enfant entre 2000 et 2005. Les taux de fécondité moyens sont restés relativement élevés en Afrique, à près de 5 enfants (4,9) par femme entre 2000 et 2005.

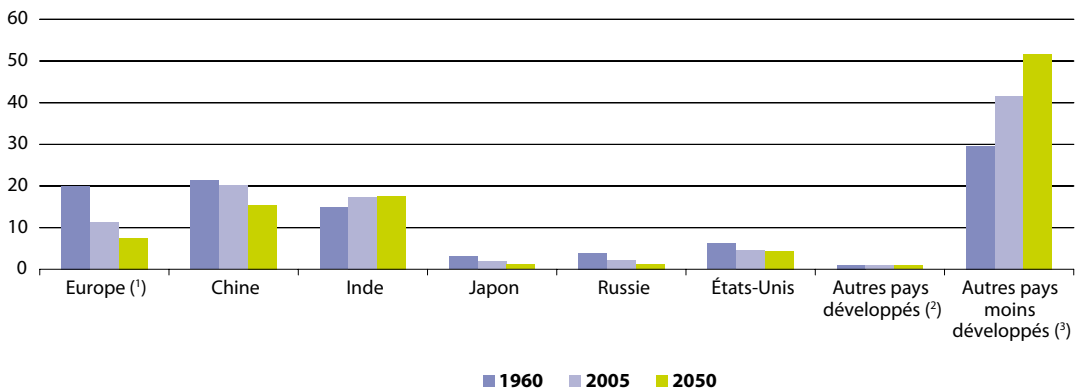
L'importance relative des jeunes et des personnes âgées dans la population totale varie considérablement d'un continent à l'autre. Les enfants de moins de 15 ans représentaient 15,9 % de la population européenne en 2005, ce qui, coïncidence, correspondait également au nombre de personnes de 65 ans et plus. Les jeunes représentaient au moins 20 % de la population sur les autres continents, une proportion qui atteignait 41,2 % en Afrique. À l'autre extrémité du spectre de l'âge, les personnes de 65 ans et plus formaient à peine 3,4 % de la population totale en Afrique en 2005, soit environ la moitié de la valeur enregistrée pour l'Asie et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tandis que les personnes âgées représentaient plus de 10 % de la population en Amérique du Nord et en Océanie.

Une série de taux de dépendance peut être calculée afin d'aider à analyser la relation entre la population en âge de travailler (généralement considérée comme les personnes de 15 à 64 ans) et les personnes dépendantes de moins de 15 ans ou de 65 ans et plus. En raison de la diminution des taux de natalité et de fécondité, les taux de dépendance des jeunes en Europe ont été réduits de près de moitié, passant de 41 % en 1960 à 23 % en 2005. Cette tendance a été,

en partie, contrebalancée par les nombres croissants de personnes âgées au sein de la population européenne, et il est probable que les générations plus âgées continuent à former une part croissante de la population européenne dans les décennies à venir. Le taux de dépendance des personnes âgées est passé de 14% en 1960 à 23% en 2005. En conséquence, quelque 46% de la population européenne n'étaient pas en âge de travailler en 2005. Ce taux de dépendance

total (dépendance des jeunes et des personnes âgées) était généralement compris entre 50 et 57% sur les autres continents, même si, contrairement aux chiffres européens, l'importance relative des jeunes était systématiquement plus élevée que celle des générations plus âgées. La situation en Afrique était très différente, puisque le taux de dépendance total a atteint jusqu'à 80% en 2005, presque entièrement en raison de la proportion élevée de jeunes gens.

Graphique 2.1: Population mondiale (en % du total)



(1) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

(2) Hors l'Europe, Japon et États-Unis.

(3) Hors Chine, Inde et Russie.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.



Tableau 2.1: Population mondiale
(en Mio)

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Monde	3 023	3 332	3 686	4 061	4 438	4 846	5 290	5 713	6 115	6 512
Europe (¹)	604	634	656	676	693	707	721	727	727	729
Afrique	285	322	367	419	482	556	639	726	819	921
Asie	1 694	1 886	2 125	2 379	2 623	2 890	3 179	3 448	3 698	3 937
Amérique latine et Caraïbes	220	252	286	323	363	402	442	482	521	557
Amérique du Nord	204	219	231	242	254	267	283	300	319	335
Océanie	16	18	20	21	23	25	27	29	31	34
	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Chine	646	716	816	911	981	1 053	1 142	1 211	1 267	1 312
Inde	448	497	553	617	693	775	862	953	1 043	1 131
Japon	93	98	104	112	117	121	123	125	127	127
Russie	120	127	130	134	139	144	148	148	147	143
États-Unis	186	199	209	219	229	241	255	271	288	303

(¹) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

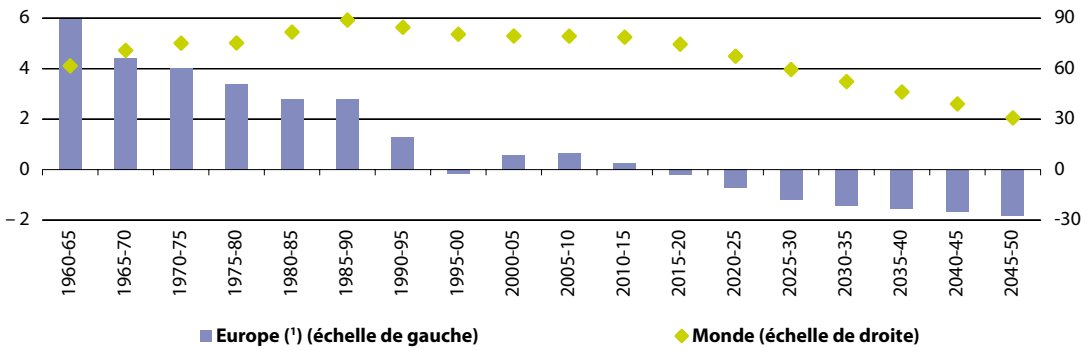
Tableau 2.2: Population mondiale
(en % du total)

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Europe (¹)	20,0	19,0	17,8	16,6	15,6	14,6	13,6	12,7	11,9	11,2
Afrique	9,4	9,7	10,0	10,3	10,9	11,5	12,1	12,7	13,4	14,1
Asie	56,0	56,6	57,7	58,6	59,1	59,6	60,1	60,4	60,5	60,4
Amérique latine et Caraïbes	7,3	7,6	7,8	8,0	8,2	8,3	8,4	8,4	8,5	8,5
Amérique du Nord	6,8	6,6	6,3	6,0	5,7	5,5	5,3	5,3	5,2	5,1
Océanie	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Chine	21,4	21,5	22,1	22,4	22,1	21,7	21,6	21,2	20,7	20,2
Inde	14,8	14,9	15,0	15,2	15,6	16,0	16,3	16,7	17,0	17,4
Japon	3,1	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,2	2,1	2,0
Russie	4,0	3,8	3,5	3,3	3,1	3,0	2,8	2,6	2,4	2,2
États-Unis	6,2	6,0	5,7	5,4	5,2	5,0	4,8	4,7	4,7	4,6

(¹) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

Graphique 2.2: Changement démographique
(changement annuel moyen en millions)



(1) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

Tableau 2.3: Population et projections de population
(en Mio)

	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Monde	6 512	6 909	7 302	7 675	8 012	8 309	8 571	8 801	8 996	9 150
Europe (1)	729	733	734	733	729	723	716	708	700	691
Afrique	921	1 033	1 153	1 276	1 400	1 524	1 648	1 770	1 887	1 998
Asie	3 937	4 167	4 391	4 596	4 773	4 917	5 032	5 125	5 193	5 231
Amérique latine et Caraïbes	557	589	618	646	670	690	706	718	726	729
Amérique du Nord	335	352	368	383	398	410	421	431	440	448
Océanie	34	36	38	40	43	45	46	48	50	51
	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Chine	1 312	1 354	1 396	1 431	1 453	1 462	1 462	1 455	1 440	1 417
Inde	1 131	1 214	1 294	1 367	1 431	1 485	1 528	1 565	1 594	1 614
Japon	127	127	126	124	121	117	114	110	106	102
Russie	143	140	138	135	132	129	125	122	119	116
États-Unis	303	318	332	346	359	370	380	389	397	404

(1) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.



Tableau 2.4: Nombre moyen de naissances vivantes par an
(en Mio)

	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	111,0	117,3	119,4	120,8	129,3	138,2	136,0	133,2	133,9
Europe (¹)	11,9	10,8	10,4	10,1	10,1	9,8	8,3	7,4	7,4
Afrique	14,4	16,1	18,2	20,6	23,2	25,8	27,7	29,8	32,4
Asie	69,9	75,7	75,8	74,5	79,8	86,0	83,2	79,4	77,6
Amérique latine et Caraïbes	9,7	10,2	10,7	11,3	11,7	11,8	11,7	11,6	11,4
Amérique du Nord	4,7	4,0	3,7	3,7	4,0	4,3	4,5	4,4	4,5
Océanie	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Chine	25,8	28,3	24,7	20,4	21,9	26,0	22,3	19,7	18,0
Inde	19,1	20,4	21,8	23,7	25,3	26,6	27,8	27,7	27,6
Japon	1,6	1,8	2,1	1,7	1,5	1,4	1,2	1,2	1,1
Russie	2,6	1,9	2,0	2,2	2,4	2,4	1,6	1,3	1,4
États-Unis	4,2	3,6	3,4	3,4	3,7	3,9	4,1	4,0	4,2

(¹) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

Tableau 2.5: Taux brut de natalité
(pour 1 000 personnes)

	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	34,9	33,4	30,8	28,4	27,9	27,3	24,7	22,5	21,2
Europe (¹)	19,1	16,8	15,7	14,8	14,4	13,7	11,5	10,2	10,2
Afrique	47,6	46,8	46,2	45,8	44,8	43,1	40,6	38,5	37,2
Asie	39,0	37,7	33,7	29,8	28,9	28,4	25,1	22,2	20,3
Amérique latine et Caraïbes	41,0	37,8	35,2	33,0	30,7	27,8	25,3	23,2	21,2
Amérique du Nord	22,0	17,7	15,7	15,1	15,5	15,7	15,5	14,2	13,8
Océanie	26,7	24,5	24,0	21,0	20,2	20,0	19,8	18,8	17,8
	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Chine	38,0	36,9	28,6	21,5	21,5	23,7	18,9	15,9	14,0
Inde	40,5	38,8	37,3	36,2	34,4	32,5	30,7	27,7	25,4
Japon	17,1	17,8	19,0	15,2	12,8	11,2	9,9	9,4	8,9
Russie	21,0	14,4	15,3	15,9	16,8	16,1	10,9	8,9	9,9
États-Unis	21,8	17,7	15,7	15,1	15,5	15,9	15,7	14,5	14,2

(¹) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

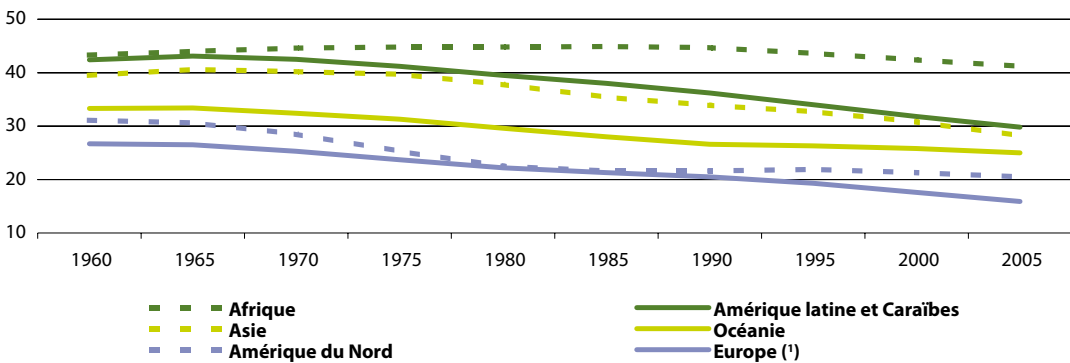
Tableau 2.6: Taux de fécondité moyens
(nombre moyen d'enfants par femme)

	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Monde	4,9	4,8	4,3	3,8	3,6	3,4	3,1	2,8	2,7
Europe (¹)	2,6	2,4	2,2	2,0	1,9	1,8	1,6	1,4	1,4
Afrique	6,8	6,7	6,7	6,6	6,4	6,1	5,7	5,2	4,9
Asie	5,6	5,5	4,8	4,0	3,7	3,5	3,0	2,7	2,5
Amérique latine et Caraïbes	6,0	5,5	5,0	4,5	3,9	3,4	3,0	2,7	2,5
Amérique du Nord	3,4	2,6	2,1	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0
Océanie	4,0	3,6	3,3	2,7	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4
	1960-65	65-70	70-75	75-80	80-85	85-90	90-95	95-00	00-05
Chine	5,6	5,9	4,8	2,9	2,6	2,6	2,0	1,8	1,8
Inde	5,8	5,6	5,3	4,9	4,5	4,2	3,9	3,5	3,1
Japon	2,0	2,0	2,1	1,8	1,8	1,7	1,5	1,4	1,3
Russie	2,6	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1	1,6	1,3	1,3
États-Unis	3,3	2,6	2,0	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0

(¹) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

Graphique 2.3: Proportion de la population âgée de moins de 15 ans
(en % de la population totale)

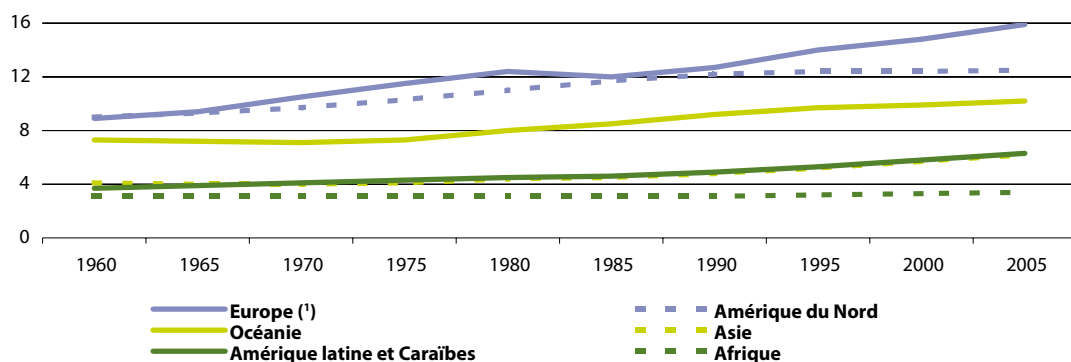


(¹) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.



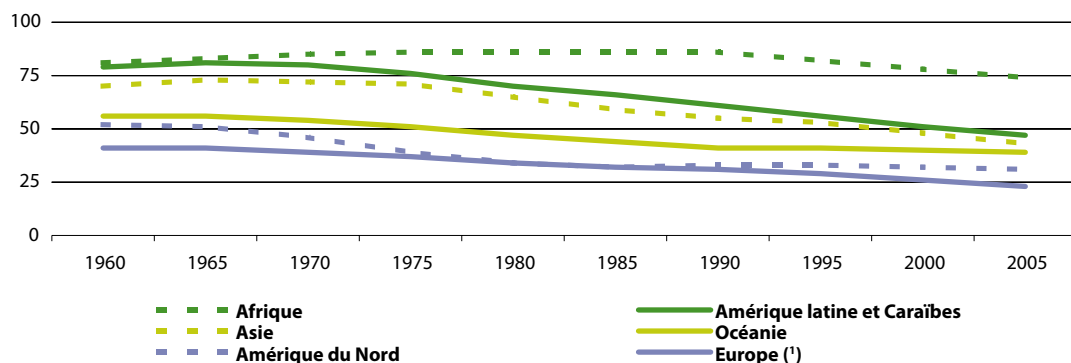
Graphique 2.4: Proportion de la population âgée de 65 ans et plus (en % de la population totale)



(¹) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

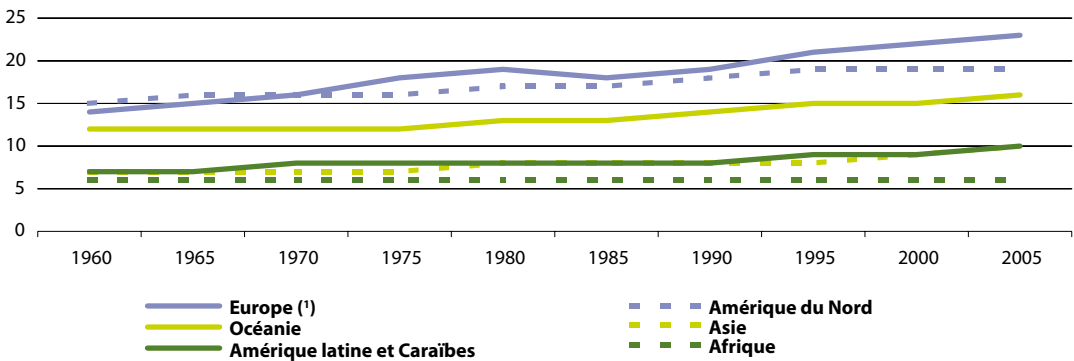
Graphique 2.5: Taux de dépendance des jeunes (en %)



(¹) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

Graphique 2.6: Taux de dépendance des personnes âgées
(en %)



(*) UE-27, Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Andorre, Belarus, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Féroé, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

2.2. La population de l'UE-27

Introduction

L'impact du vieillissement de la population au sein de l'Union européenne devrait prendre une importance majeure dans les décennies à venir. Les taux de natalité systématiquement bas et l'augmentation de l'espérance de vie vont modifier la forme de la pyramide des âges de l'UE-27. Le changement le plus important sera probablement la transition marquée vers une population beaucoup plus âgée, et cette tendance apparaît déjà clairement dans plusieurs États membres. En conséquence, la proportion de personnes en âge de travailler dans l'UE-27 diminue en même temps que le nombre de personnes qui envisagent de prendre leur retraite augmente. La part de personnes âgées sur la population totale va progresser de manière

significative à partir de 2010, alors que la génération du baby-boom d'après-guerre commence à atteindre l'âge de la retraite.

Des politiques visant à accroître la participation de la main-d'œuvre pourraient jouer un rôle dans la conciliation de l'évolution démographique et de la charge des dépenses sociales, alors que des réformes des pensions sont aussi en cours dans de nombreux États membres. En outre, les responsables politiques ont examiné des moyens pour créer des possibilités de travail plus flexibles qui pourraient encourager les seniors à rester sur le marché de l'emploi, tandis que l'augmentation de la longévité et des années de vie en bonne santé ont conduit certaines administrations à envisager de relever l'âge légal de la retraite.



En outre, la rupture progressive de l'unité familiale traditionnelle au sein de l'UE signifie qu'une part croissante de personnes âgées risquent de vivre seules à l'avenir; ce changement va probablement entraîner une augmentation considérable des besoins en soins dispensés par des professionnels, en particulier parce que les projections démographiques suggèrent que le groupe d'âge dont la croissance sera la plus rapide dans l'UE-27 sera celui des personnes âgées de plus de 80 ans. En conséquence, parmi les difficultés majeures, il s'agira de fournir des services sociaux et des soins de santé, ainsi que des logements, des infrastructures de transport/de mobilité et d'autres infrastructures publiques adaptés à ce groupe d'âge.

Définitions et disponibilité des données

Eurostat produit un large éventail de données démographiques, notamment des statistiques sur les niveaux nationaux et régionaux de population (estimations démographiques basées sur les collectes de données annuelles des États membres et d'autres pays européens, données des recensements et projections démographiques). Celles-ci sont complétées par des informations sur une série d'événements démographiques (naissances, décès, mariages et divorces, immigration et émigration) qui influencent la taille, la structure et les caractéristiques des groupes de population. Toute une série de politiques importantes de la Commission européenne, notamment dans le domaine social et économique, s'appuient sur des données démographiques — par exemple, les taux de fécondité et les chiffres de l'espérance de vie sont utilisés lors de la planification des politiques sociales pour

les régimes de retraite ou les données de la population régionale servent à calculer le produit intérieur brut (PIB) par habitant, qui fait partie des critères décisionnels pour l'allocation de Fonds structurels aux régions économiquement moins avantagées.

Les chiffres de la **population totale** publiés par Eurostat, ainsi que les chiffres ventilés par âge ou par sexe, font référence à la population au 1^{er} janvier. Le concept de population utilisé est celui de la résidence habituelle. Les pays peuvent communiquer la population légale ou enregistrée au lieu de la population résidente habituelle. Les données sont généralement basées sur les données du recensement les plus récentes, ajustées à l'aide des composantes de l'accroissement démographique, ou le sont sur les registres de la population. Il est à noter qu'il y a, en 1998, une rupture dans la série pour l'UE-27, la zone euro et la France, car, avant cette date, les informations relatives à la France étaient recueillies pour la France métropolitaine (autrement dit sans les départements français d'outre-mer), tandis qu'à partir de 1998, ces régions étaient comprises.

La **densité de population** est le taux de population moyenne, défini comme le nombre d'habitants par rapport à la taille du territoire en kilomètres carrés (km²); le concept de superficie terrestre (qui exclut les eaux intérieures comme les lacs ou les rivières) est utilisé lorsque cela est possible.

Les **taux de dépendance liée à l'âge** sont des indicateurs démographiques importants qui établissent un rapport entre les populations jeune et âgée (généralement inactives) et la population en âge de tra-

vailler. Dans la présente publication, la terminologie suivante est utilisée:

- **taux de dépendance des jeunes:** population âgée de 14 ans et moins par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans;
- **taux de dépendance des personnes âgées:** population âgée de 65 ans et plus par rapport à la population âgée entre 15 et 64 ans;
- **taux de dépendance total:** population âgée de 14 ans et moins et de 65 ans et plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans.

Tous les trois à quatre ans, Eurostat produit des **projections démographiques**: il s'agit de scénarios conjecturaux qui visent à fournir des informations au sujet de la future taille et structure probable de la population. Le dernier scénario de projections démographiques d'Eurostat (scénario de convergence Europop2008) est l'un parmi plusieurs scénarios d'évolution démographique possibles basés sur la population au 1^{er} janvier 2008 et sur des hypothèses élaborées dans un cadre conceptuel selon lequel les différences socio-économiques et culturelles entre les États membres s'effaceraient à long terme.

Conclusions principales

La population de l'UE-27 est passée de 402,6 millions d'habitants en 1960 à 497,4 millions en 2008. La croissance démographique a été la plus forte au début de cette période, dans les années 60, avec une hausse moyenne généralement supérieure à 3 millions de personnes par an. Le taux d'accroissement de la population a considérablement ralenti dans les années 70, et, dans les années 80, la

croissance moyenne s'est établie à environ 1,25 million de personnes par an. Ce niveau de croissance démographique s'est maintenu pendant la majeure partie des vingt années suivantes, avec une reprise modeste de la croissance démographique à partir de 2003 et jusqu'en 2008, période pendant laquelle le nombre d'habitants de l'UE-27 a augmenté d'environ 2 millions de personnes par an.

En 2008, l'Allemagne était le plus peuplé des États membres, avec 16,5 % de la population totale de l'UE-27. En y ajoutant la France, le Royaume-Uni et l'Italie, où la population est d'une taille semblable, ces quatre pays comptaient près de 54 % de la population totale de l'UE-27 en 2008. Les douze États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004 comptaient ensemble 103,3 millions d'habitants, soit un peu plus d'un cinquième (près de 21 %) de la population de l'UE-27.

Dans la majorité des États membres de l'UE-27, la population a continué à croître entre 2000 et 2008, en raison notamment d'une hausse du solde migratoire en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni. En termes relatifs, l'Irlande, Chypre, l'Espagne et le Luxembourg ont enregistré les taux de croissance démographique les plus élevés (croissance totale supérieure à 10 % entre 2000 et 2008). La Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, la Hongrie, la Lituanie et la Lettonie ont été les seuls États membres à enregistrer une diminution de leur population respective entre 2000 et 2008, la baisse la plus importante ayant été enregistrée en Roumanie (-4,1 %).

Eurostat prévoit, d'après le scénario de convergence Europop2008, que la population de l'UE-27 va augmenter progressivement jusqu'en 2035, après quoi le nom-



bre d'habitants commencera à diminuer. Les dernières projections prévoient une population de 505,7 millions d'habitants dans l'UE-27 en 2060, soit 1,7 % de plus qu'en 2008.

Les projections d'un niveau de population relativement inchangé dans l'UE-27 entre 2008 et 2060 masquent des différences considérables entre les États membres. Selon les projections, les niveaux de population devraient augmenter dans la plupart des États membres de l'UE-15, tandis que, dans les États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004, le nombre d'habitants devrait diminuer. En termes absolus, les hausses les plus importantes entre 2008 et 2060 devraient avoir lieu au Royaume-Uni (+ 14,7 millions d'habitants), en France métropolitaine (+ 9,7 millions) et en Espagne (+ 5,2 millions), tandis que les taux de croissance les plus importants devraient être observés à Chypre, en Irlande et au Luxembourg, où la population devrait augmenter de plus de 50 % au cours de la même période. En revanche, la population en Allemagne devrait diminuer de 11,5 millions de personnes entre 2008 et 2060, avec des déclin démographiques considérables également prévus en Pologne (-7 millions), en Roumanie (-4,6 millions) et en Bulgarie (-2,2 millions).

Outre les différences entre les pays, les projections mettent aussi en évidence ce qui est probablement une transition

considérable dans la structure des âges de la population de l'UE-27. Les faibles taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie vont probablement aboutir à une structure de population nettement plus âgée, de sorte que le rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et celui des personnes de plus de 65 ans diminuera de 4:1 en 2008 à moins de 2:1 en 2060. Le grand nombre de baby-boomers qui vieillissent va venir grossir le nombre des personnes âgées dans l'UE-27, comme le montre une série de pyramides démographiques pour l'UE-27, le renflement correspondant aux baby-boomers se déplaçant vers les générations plus âgées, tandis que la partie médiane et la base des pyramides deviennent progressivement plus étroites.

Les taux de dépendance liée à l'âge montrent la relation entre la population en âge de travailler et les personnes dépendantes aux deux extrémités du spectre de l'âge; ils sont exprimés en termes de taille relative de la population de jeunes ou de personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler. Ces taux suggèrent que les personnes de 65 ans et plus représenteront 30 % de la population de l'UE-27 d'ici à 2060, contre 17 % en 2008. L'importance des personnes très âgées (80 ans et plus) sera considérable d'ici à 2060, où cette tranche d'âge devrait représenter 12 % de la population de l'UE-27.

Tableau 2.7: Population totale et projections démographiques (1)
(au 1^{er} janvier, en Mio)

	1960	1970	1980	1990	2000	2008	2010	2020	2030	2040	2050	2060
UE-27 (2)	402,6	435,5	457,1	470,4	482,8	497,4	499,4	513,8	519,9	520,1	515,3	505,7
Zone euro (2)	257,1	278,7	292,5	300,9	312,7	326,9	328,3	339,5	344,4	345,5	342,2	335,1
Belgique	9,1	9,7	9,9	9,9	10,2	10,7	10,8	11,3	11,7	12,0	12,2	12,3
Bulgarie	7,8	8,5	8,8	8,8	8,2	7,6	7,6	7,2	6,8	6,3	5,9	5,5
République tchèque	9,6	9,9	10,3	10,4	10,3	10,4	10,4	10,5	10,4	10,2	9,9	9,5
Danemark	4,6	4,9	5,1	5,1	5,3	5,5	5,5	5,7	5,8	5,9	5,9	5,9
Allemagne	72,5	78,3	78,2	79,1	82,2	82,2	82,1	81,5	80,2	77,8	74,5	70,8
Estonie	1,2	1,4	1,5	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
Irlande	2,8	2,9	3,4	3,5	3,8	4,4	4,6	5,4	5,9	6,2	6,5	6,8
Grèce	8,3	8,8	9,6	10,1	10,9	11,2	11,3	11,6	11,6	11,6	11,4	11,1
Espagne	30,3	33,6	37,2	38,8	40,0	45,3	46,7	51,1	52,7	53,3	53,2	51,9
France (2)	45,5	50,5	53,7	56,6	60,5	63,8	62,6	65,6	68,0	69,9	71,0	71,8
Italie	50,0	53,7	56,4	56,7	56,9	59,6	60,0	61,4	61,9	62,0	61,2	59,4
Chypre	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3
Lettonie	2,1	2,4	2,5	2,7	2,4	2,3	2,2	2,2	2,0	1,9	1,8	1,7
Lituanie	2,8	3,1	3,4	3,7	3,5	3,4	3,3	3,2	3,1	2,9	2,7	2,5
Luxembourg	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Hongrie	10,0	10,3	10,7	10,4	10,2	10,0	10,0	9,9	9,7	9,4	9,1	8,7
Malte	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Pays-Bas	11,4	13,0	14,1	14,9	15,9	16,4	16,5	16,9	17,2	17,2	16,9	16,6
Autriche	7,0	7,5	7,5	7,6	8,0	8,3	8,4	8,7	9,0	9,1	9,1	9,0
Pologne	29,5	32,7	35,4	38,0	38,7	38,1	38,1	38,0	37,0	35,2	33,3	31,1
Portugal	8,8	8,7	9,7	10,0	10,2	10,6	10,7	11,1	11,3	11,5	11,4	11,3
Roumanie	18,3	20,1	22,1	23,2	22,5	21,5	21,3	20,8	20,0	19,2	18,1	16,9
Slovénie	1,6	1,7	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	2,0	1,9	1,8
Slovaquie	4,0	4,5	5,0	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,3	5,1	4,9	4,5
Finlande	4,4	4,6	4,8	5,0	5,2	5,3	5,3	5,5	5,6	5,5	5,4	5,4
Suède	7,5	8,0	8,3	8,5	8,9	9,2	9,3	9,9	10,3	10,5	10,7	10,9
Royaume-Uni	52,2	55,5	56,3	57,2	58,8	61,2	62,0	65,7	69,2	72,0	74,5	76,7
Croatie	4,1	4,4	4,6	4,8	4,5	4,4	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	1,4	1,6	1,9	1,9	2,0	2,0	:	:	:	:	:	:
Turquie	27,1	34,9	44,0	55,5	66,9	70,6	:	:	:	:	:	:
Islande	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	:	:	:	:	:	:
Liechtenstein (3)	16,8	20,9	25,8	28,4	32,4	35,4	:	:	:	:	:	:
Norvège	3,6	3,9	4,1	4,2	4,5	4,7	4,8	5,2	5,5	5,7	5,9	6,0
Suisse	5,3	6,2	6,3	6,7	7,2	7,6	7,7	8,2	8,6	8,9	9,1	9,2

(1) À partir de 2010, les données reposent sur des projections (scénario de convergence EuroPop2008).

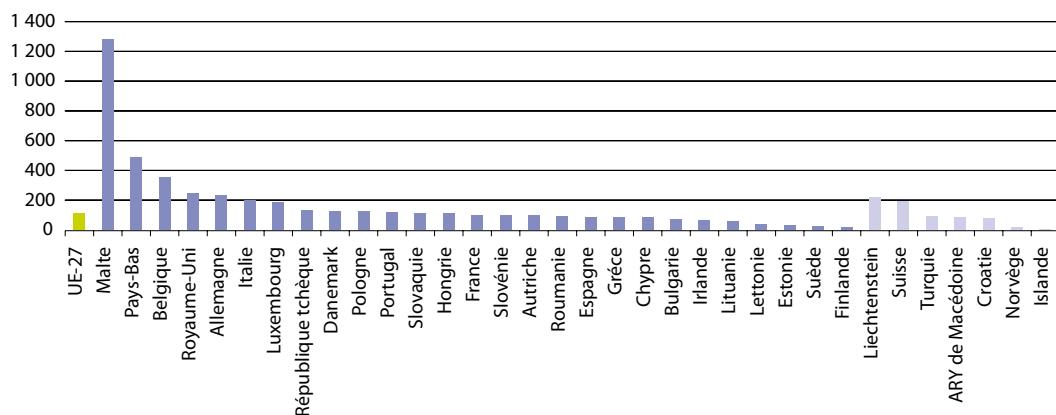
(2) À l'exclusion des 4 départements français d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion) de 1960 à 1990 et à partir de 2010.

(3) En milliers au lieu de millions.

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_08c2150p)



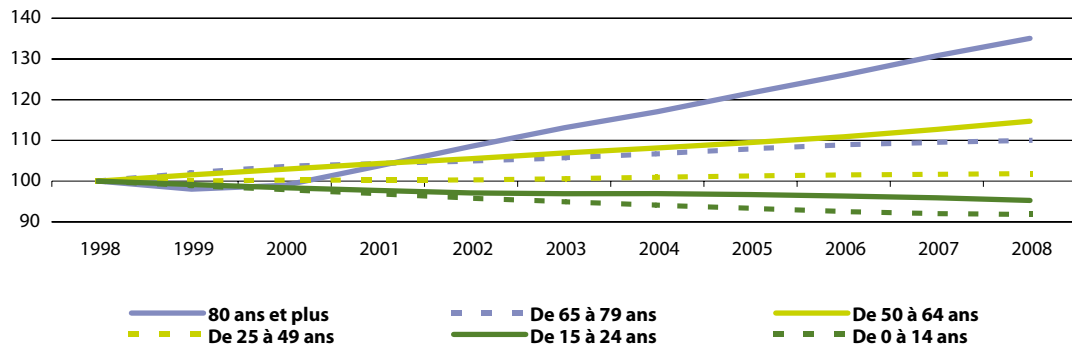
Graphique 2.7: Densité de la population, 2007 ⁽¹⁾
(en personnes par km²)



(¹) Espagne, France, Chypre, Luxembourg, Malte, Autriche, Pologne, Croatie, Turquie, Liechtenstein et Norvège, 2006; UE-27 et Royaume-Uni, 2005.

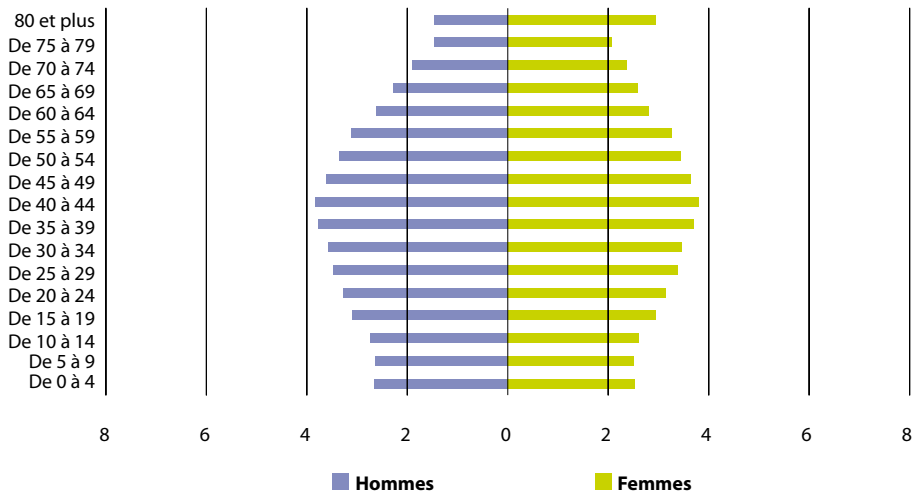
Source: Eurostat (tps00003)

Graphique 2.8: Population par tranche d'âge dans l'UE-27
(1998=100)



Source: Eurostat (demo_pjan)

Graphique 2.9: Pyramide des âges dans l'UE-27, 2008
(en % de la population totale)



Source: Eurostat ([demo_pjan](#))

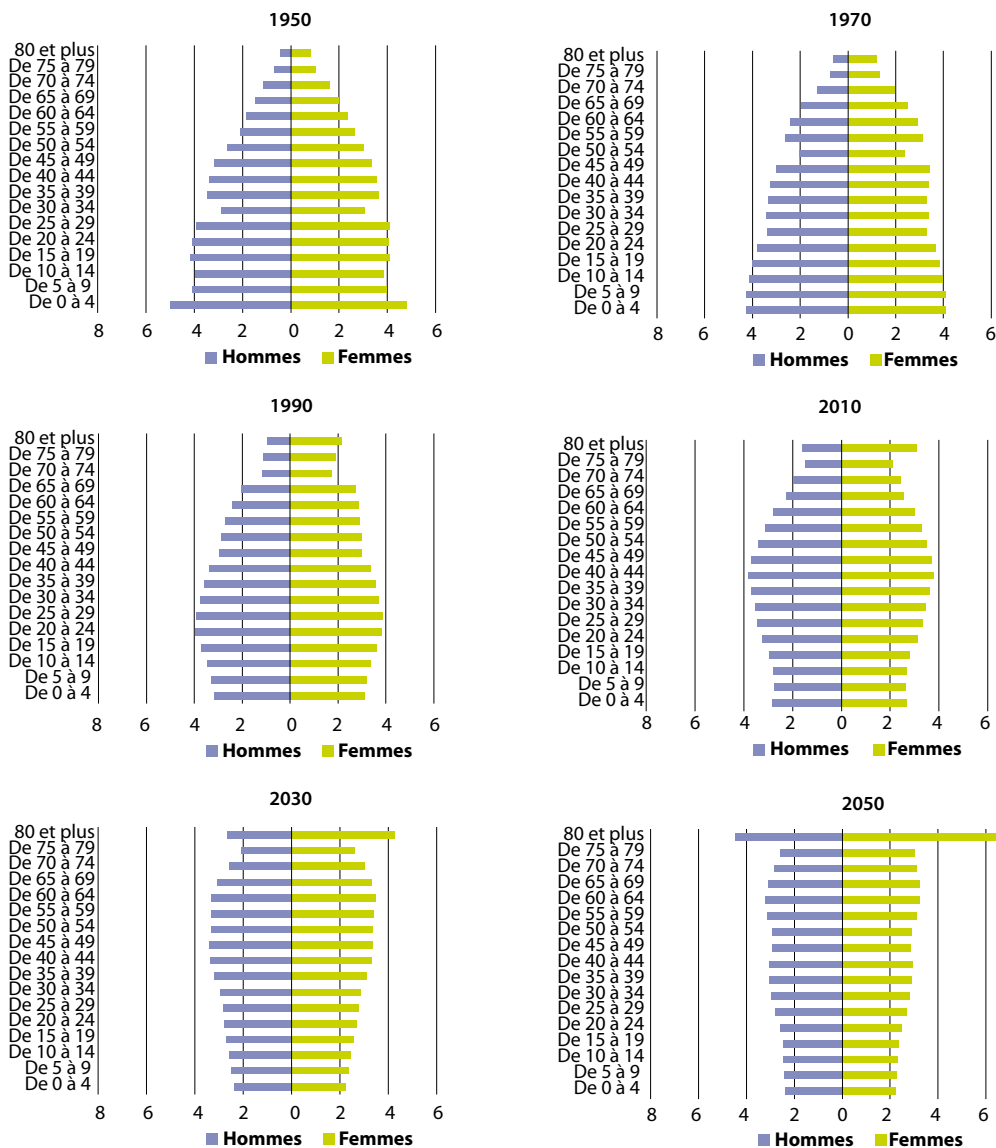


Tableau 2.8: Population par tranche d'âge, 2008
(en % de la population totale)

	De 0 à 14 ans	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	De 50 à 64 ans	De 65 à 79 ans	80 ans et plus
UE-27	15,7	12,5	36,2	18,6	12,7	4,3
Zone euro	15,5	11,7	36,5	18,4	13,2	4,6
Belgique	16,9	12,1	35,1	18,8	12,4	4,7
Bulgarie	13,4	13,1	35,7	20,5	13,7	3,6
République tchèque	14,2	13,0	37,0	21,2	11,2	3,4
Danemark	18,4	11,7	34,4	19,9	11,5	4,1
Allemagne	13,7	11,6	36,0	18,6	15,3	4,6
Estonie	14,8	15,2	34,8	18,0	13,5	3,7
Irlande	20,6	14,1	38,9	15,5	8,2	2,7
Grèce	14,3	11,2	37,6	18,3	14,6	4,1
Espagne	14,6	11,2	40,6	16,9	12,0	4,6
France	18,5	12,8	33,7	18,6	11,5	4,9
Italie	14,0	10,2	37,2	18,6	14,6	5,5
Chypre	17,4	15,4	37,4	17,3	9,7	2,8
Lettonie	13,8	15,6	35,7	17,8	13,7	3,5
Lituanie	15,4	15,9	36,1	16,8	12,6	3,3
Luxembourg	18,2	11,8	38,7	17,3	10,6	3,4
Hongrie	15,0	12,7	35,7	20,4	12,5	3,7
Malte	16,2	14,1	34,5	21,3	10,7	2,8
Pays-Bas	17,9	12,1	35,6	19,7	11,0	3,8
Autriche	15,4	12,3	37,4	17,8	12,6	4,6
Pologne	15,5	15,5	36,0	19,6	10,5	3,0
Portugal	15,3	11,6	37,4	18,2	13,2	2,5
Roumanie	15,2	14,6	37,0	18,2	12,1	2,8
Slovénie	13,9	12,2	37,6	19,9	12,7	3,6
Slovaquie	15,8	15,3	38,1	18,8	9,4	2,6
Finlande	16,9	12,4	32,7	21,5	12,2	4,3
Suède	16,8	13,0	33,0	19,6	12,2	5,3
Royaume-Uni	17,6	13,4	34,9	18,0	11,6	4,5
Croatie	15,4	12,6	35,0	19,4	13,9	3,2
ARY de Macédoine	18,5	15,9	37,0	17,3	9,7	1,7
Turquie	26,4	17,6	37,0	11,9	5,9	1,1
Islande	20,9	14,7	36,4	16,5	8,4	3,2
Liechtenstein	16,8	12,2	38,6	20,1	9,3	3,1
Norvège	19,2	12,7	34,9	18,6	10,0	4,6
Suisse	15,5	11,9	37,2	19,0	11,7	4,7

Source: Eurostat (tps00010)

Graphique 2.10: Pyramide des âges dans l'UE-27 (¹)
(en % de la population totale)

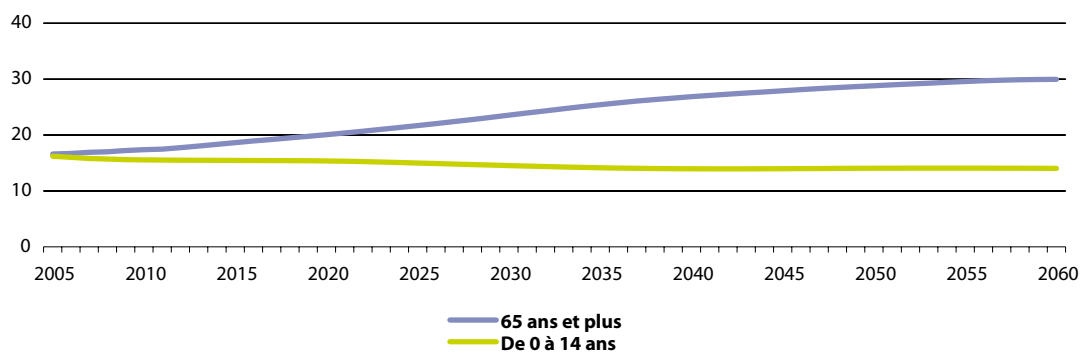


(¹) Données incomplètes pour 1950 et 1970, les chiffres sont fondés sur les données disponibles pour les États membres; à partir de 2010, les données reposent sur des projections (scénario de convergence Europop2008)

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_08c2150p)



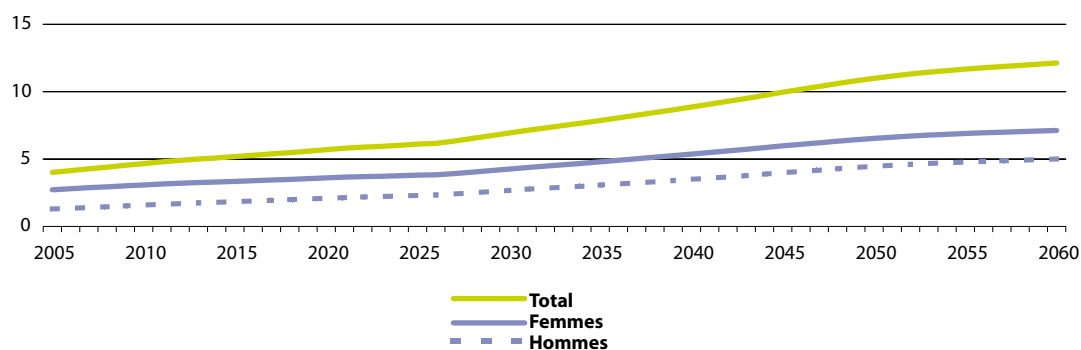
Graphique 2.11: Proportions de la population âgée de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus dans l'UE-27 (¹)
(en % de la population totale)



(¹) À partir de 2008, les données reposent sur des projections (scénario de convergence Europop2008).

Source: Eurostat ([tps00010](#) et [proj_08c2150p](#))

Graphique 2.12: Proportions de la population âgée de 80 ans et plus dans l'UE-27 (¹)
(en % de la population totale)



(¹) À partir de 2008, les données reposent sur des projections (scénario de convergence Europop2008).

Source: Eurostat ([demo_pjan](#) et [proj_08c2150p](#))



Tableau 2.9: Taux de dépendance liés à l'âge
(en %)

	Taux de dépendance des jeunes						Taux de dépendance des personnes âgées					
	1960	1970	1980	1990	2000	2008	1960	1970	1980	1990	2000	2008
UE-27	:	:	:	29,2	25,7	23,3	:	:	:	20,6	23,2	25,3
Zone euro	:	:	:	27,2	24,5	23,2	:	:	:	20,9	24,1	26,9
Belgique	36,2	37,5	31,0	27,0	26,9	25,6	18,5	21,2	21,9	22,1	25,5	25,8
Bulgarie	39,4	33,9	33,5	30,9	23,4	19,3	11,2	14,0	17,8	19,5	23,8	25,0
République tchèque	39,5	32,0	37,0	33,0	23,9	20,0	14,6	17,9	21,6	19,0	19,8	20,5
Danemark	39,8	36,4	32,7	25,5	27,6	28,0	16,4	18,9	22,2	23,2	22,2	23,6
Allemagne	31,1	36,8	28,6	23,1	23,1	20,7	17,0	21,4	23,9	21,6	23,9	30,4
Estonie	:	33,3	32,8	33,7	27,3	21,8	:	17,7	19,0	17,5	22,4	25,3
Irlande	53,2	54,2	51,8	44,7	32,8	30,0	19,2	19,3	18,2	18,6	16,8	15,9
Grèce	37,6	37,5	36,2	29,3	22,9	21,3	14,2	17,2	20,6	20,4	24,2	27,8
Espagne	42,6	44,2	41,2	30,5	21,8	21,3	12,7	15,2	17,1	20,2	24,5	24,1
France (¹)	42,2	40,0	35,4	30,5	29,3	28,4	18,7	20,6	22,1	21,1	24,3	25,0
Italie	37,4	38,1	35,1	24,5	21,2	21,3	14,0	16,7	20,3	21,5	26,8	30,4
Chypre	:	:	:	41,2	34,5	24,9	:	:	:	17,2	17,0	17,8
Lettonie	:	32,8	30,7	32,1	26,7	19,9	:	18,0	19,6	17,7	22,1	24,9
Lituanie	:	43,2	36,2	33,9	30,6	22,3	:	15,9	17,4	16,2	20,8	23,0
Luxembourg	31,5	33,8	28,1	24,9	28,3	26,8	15,9	19,1	20,3	19,3	21,4	20,6
Hongrie	38,7	31,3	33,8	31,0	24,8	21,8	13,6	17,0	20,9	20,0	22,0	23,5
Malte	:	:	36,1	35,8	30,2	23,2	:	:	12,5	15,7	17,9	19,8
Pays-Bas	49,1	43,8	34,3	26,4	27,4	26,6	14,6	16,2	17,4	18,6	20,0	21,8
Autriche	33,0	39,5	32,4	26,0	25,4	22,7	18,4	22,7	24,3	22,1	22,9	25,4
Pologne	54,5	42,0	36,8	39,0	28,6	21,8	9,5	12,6	15,5	15,4	17,6	18,9
Portugal	46,8	46,8	41,6	31,6	24,0	22,8	12,4	14,9	17,8	20,0	23,7	25,9
Roumanie	:	39,8	42,1	36,0	27,7	21,8	:	13,0	16,3	15,6	19,7	21,3
Slovénie	:	37,7	34,6	30,6	23,0	19,8	:	14,8	16,4	15,5	19,8	23,1
Slovaquie	51,1	43,4	41,2	39,6	28,8	21,8	11,1	14,4	16,7	16,0	16,6	16,6
Finlande	49,4	37,7	30,2	28,7	27,2	25,3	11,6	13,6	17,6	19,8	22,2	24,8
Suède	34,5	31,8	30,9	27,7	28,8	25,6	17,8	20,7	25,3	27,7	26,9	26,7
Royaume-Uni	35,9	38,2	33,2	29,0	29,4	26,5	18,0	20,5	23,3	24,1	24,3	24,3
Croatie	:	:	:	29,0	24,4	23,0	:	:	:	17,0	24,4	25,6
ARY de Macédoine	:	:	:	:	33,3	26,3	:	:	:	:	14,6	16,2
Turquie	74,7	77,7	69,7	57,6	46,6	39,7	6,4	8,2	8,4	7,1	8,3	10,7
Islande	60,9	56,4	44,3	38,8	35,8	31,0	14,0	15,0	15,7	16,4	17,8	17,1
Liechtenstein	44,7	43,5	33,1	27,4	26,3	23,7	12,3	12,3	12,9	14,2	14,8	17,5
Norvège	41,3	39,1	35,5	29,2	30,8	28,9	17,3	20,4	23,3	25,2	23,5	22,1
Suisse	36,8	36,5	30,2	24,9	25,9	22,8	15,5	17,3	20,9	21,3	22,7	24,1

(¹) À l'exclusion des 4 départements français d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion) de 1960 à 1990.

Source: Eurostat ([demo_pjanind](#))



2.3. Les composantes de l'accroissement de la population

Introduction

Il existe deux composantes de l'accroissement de la population:

- l'accroissement naturel de la population: la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès (les naissances sont examinées plus en détail dans la section suivante, tandis que l'espérance de vie et les décès sont traités à la section 2.5);
- le solde migratoire: la différence entre l'immigration et l'émigration (l'immigration, l'émigration et la nationalité sont examinées plus en détail à la section 2.6).

L'intérêt politique, économique et sociologique pour les changements démographiques s'est considérablement accru ces dernières années, en particulier en ce qui concerne le vieillissement de la population et la migration. Comme beaucoup d'États membres de l'UE-27 se trouvent actuellement à un stade du cycle démographique où l'accroissement naturel de la population est proche de l'équilibre, l'importance relative de la migration dans l'explication des changements démographiques globaux a augmenté. Ce schéma pourrait s'inverser dans une certaine mesure à l'avenir: étant donné que la population de l'UE vieillit, cet accroissement naturel de la population va devenir de plus en plus négatif.

La plupart des États membres ont accepté de mettre sur pied une politique commune de l'immigration^(*) afin de mieux gérer les flux migratoires grâce à une approche coordonnée qui tient compte de la situation économique et démographique de l'UE. La prospérité économique relative de l'UE exerce un effet d'attrac-

tion considérable sur les immigrants, et, alors que l'immigration elle-même n'est pas une solution au vieillissement démographique, des flux plus soutenus pourraient se révéler de plus en plus nécessaires pour répondre aux besoins du marché de l'emploi de l'UE dans les décennies à venir. Ces changements mettent en évidence combien il est important de veiller à ce que les migrants qui entrent dans l'UE possèdent déjà un emploi, ce qui leur permettra de bénéficier d'un statut juridique et d'un ensemble de droits garantis et contribuera à leur intégration.

Définitions et disponibilité des données

L'accroissement de la population est la différence de population entre deux dates de référence et est égal à la somme de l'accroissement naturel de la population et du solde migratoire.

L'accroissement naturel de la population désigne la différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès. L'accroissement naturel est négatif (diminution naturelle, en d'autres termes) quand le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances vivantes.

Le solde migratoire désigne la différence entre l'immigration et l'émigration (le solde migratoire est donc négatif quand le nombre d'émigrants dépasse le nombre d'immigrants). Eurostat produit des chiffres corrigés du solde migratoire en prenant la différence entre l'accroissement total et l'accroissement naturel de la population; ce concept est appelé «solde migratoire (corrigé)». Le solde migratoire ne donne aucune indication de l'ampleur relative des flux d'immigration et d'émigration à destination et à partir d'un pays; un pays peut faire état d'un solde migratoire fai-

(*) Les dispositions législatives relatives à l'élaboration d'une politique commune de l'immigration ne s'appliquent pas totalement dans toute l'UE: le Danemark bénéficie d'une clause dérogatoire concernant le titre IV du traité instituant la Communauté européenne, tandis que l'Irlande et le Royaume-Uni décident tous deux de leur participation cas par cas.

ble, mais connaître des flux d'immigration et d'émigration très élevés.

Conclusions principales

La croissance démographique de l'UE-27 s'est élevée à 2,1 millions de personnes en 2008, dont une augmentation nette de 1,5 million due à la migration et une augmentation de 0,6 million due à l'accroissement naturel. Ces derniers chiffres sont conformes aux évolutions récentes, le solde migratoire ayant été le principal moteur de l'accroissement de la population dans l'UE-27 ces dix dernières années, en particulier depuis 2002.

L'accroissement naturel de la population de l'UE-27 est resté relativement modeste et stable de 1998 à 2003, avec une hausse de 296 000 personnes en 2000, tandis que l'accroissement naturel le plus faible a été de 104 000 personnes à la fin de la période en question. L'accroissement naturel a ensuite augmenté progressivement jusqu'en 2008, en grande partie en raison d'une augmentation du nombre de naissances en République tchèque, en Espagne, en France, en Italie, en Pologne et au Royaume-Uni; les plus fortes augmentations naturelles en 2008 ont été enregistrées en France (291 000 personnes), au Royaume-Uni (215 000 personnes) et en Espagne (131 000 personnes). Huit États membres ont déclaré davantage de décès que de naissances en 2008. Parmi ceux-ci, la diminution naturelle de loin la plus importante a été enregistrée en Allemagne (161 000 personnes), suivie par la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie, où les décès ont dépassé les naissances d'un peu plus de 30 000 personnes (dans chaque pays).

L'importance relative de la migration dans l'explication des changements démographiques au sein de l'UE-27 s'est accrue ces dernières années, en raison du quasi-équilibre de l'accroissement naturel. Si l'on agrège les flux migratoires entre 1998 et 2008, la population de l'UE-27 a globalement augmenté de 15,5 millions de personnes en raison du solde migratoire (corrige). L'évolution du solde migratoire présente, par rapport

au développement relativement progressif de l'accroissement naturel, une structure beaucoup plus volatile d'une année à l'autre. Le solde migratoire de l'UE-27 a plus que triplé de 2001 à 2002, pour atteindre 1,85 million de personnes. Par la suite, celui-ci a été de l'ordre de 1,64 million à 2,10 millions de personnes jusqu'en 2007, tandis qu'en 2008 l'unique et plus importante réduction des flux de migration nette de ces dix dernières années a été observée (607 000 personnes). Le solde migratoire était de 1,49 million de personnes dans l'UE-27 en 2008; exprimé par rapport à la population totale, cela équivaut à une proportion de 0,30%.

Les soldes migratoires (corrige) les plus élevés ont généralement été enregistrés dans les plus grands États membres de l'UE-27 entre 1998 et 2008; cela a particulièrement été le cas en Espagne et en Italie, où la population a augmenté de 5,5 millions et de 3,3 millions de personnes en conséquence directe des flux migratoires. En 2008, ces deux mêmes pays, l'Espagne et l'Italie, ont enregistré les plus fortes progressions du solde migratoire (414 000 personnes et 438 000 personnes), tandis que le Royaume-Uni était le seul autre État membre à enregistrer un chiffre supérieur à 100 000 personnes. Seuls cinq États membres ont fait état d'un solde migratoire (corrige) négatif en 2008; le solde migratoire (corrige) était négatif en Allemagne (-53 600 personnes), en Pologne (-14 900 personnes), en Lituanie (-7 700 personnes), en Lettonie (-2 500 personnes) et en Bulgarie (-900 personnes).

Les modèles d'accroissement de la population varient considérablement d'un État membre à l'autre: dans certains cas, les variations naturelles sont compensées par les variations du solde migratoire, tandis que, dans d'autres, les deux composantes de l'accroissement de la population vont dans le même sens, accélérant le rythme auquel les niveaux de population augmentent. Entre 2003 et 2008, cela a particulièrement été le cas en Irlande, en Espagne, à Chypre et au Luxembourg, où la population a progressé de plus de 2% par an en moyenne.



Tableau 2.10: Accroissement naturel de la population
(en milliers)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	168,8	162,3	296,4	231,8	152,1	104,0	391,9	292,0	475,9	483,5	592,8
Zone euro	231,4	255,3	350,2	318,8	274,5	204,8	403,2	291,9	406,0	376,1	411,5
Belgique	9,7	9,3	10,0	10,7	5,6	5,1	13,7	14,7	19,8	20,0	23,4
Bulgarie	-52,8	-39,5	-41,4	-44,2	-46,1	-44,6	-40,2	-42,3	-39,5	-37,7	-32,8
République tchèque	-19,0	-20,3	-18,1	-17,0	-15,5	-17,6	-9,5	-5,7	1,4	10,0	14,6
Danemark	7,7	7,1	9,1	7,1	5,5	7,1	8,8	9,3	9,5	8,5	10,4
Allemagne	-67,3	-75,6	-71,8	-94,1	-122,4	-147,2	-112,6	-144,4	-148,9	-142,3	-161,9
Estonie	-7,3	-6,0	-5,3	-5,9	-5,4	-5,1	-3,7	-3,0	-2,4	-1,6	-0,6
Irlande	22,4	21,3	23,4	27,6	31,1	32,7	33,8	33,6	36,8	42,6	46,3
Grèce	-1,8	-2,7	-2,0	-0,3	-0,3	-1,1	0,7	2,5	6,6	2,0	8,5
Espagne	4,7	9,0	37,2	46,2	50,2	57,1	82,7	79,0	111,5	108,6	131,1
France	225,1	229,2	267,5	262,9	248,3	231,3	280,7	269,6	303,3	288,3	291,0
Italie	-51,0	-20,5	-12,4	-16,8	-17,5	-44,8	17,5	-34,9	2,1	-9,1	-3,7
Chypre	3,4	3,4	3,1	3,3	2,7	2,9	3,1	2,8	3,6	3,2	4,1
Lettonie	-15,8	-13,4	-12,0	-13,3	-12,5	-11,4	-11,7	-11,3	-10,8	-9,8	-7,1
Lituanie	-3,7	-3,6	-4,8	-8,9	-11,1	-10,4	-10,9	-13,3	-13,5	-13,3	-8,8
Luxembourg	1,5	1,8	2,0	1,7	1,6	1,3	1,9	1,8	1,7	1,6	2,0
Hongrie	-43,6	-48,6	-38,0	-35,1	-36,0	-41,2	-37,4	-38,2	-31,7	-35,3	-30,8
Malte	1,7	1,3	1,5	1,1	0,9	0,9	0,9	0,7	0,7	0,8	0,9
Pays-Bas	61,9	60,0	66,1	62,2	59,7	58,4	57,5	51,5	49,7	48,3	49,7
Autriche	2,9	-0,1	1,5	0,7	2,3	-0,3	4,7	3,0	3,6	1,6	2,7
Pologne	20,3	0,6	10,3	5,0	-5,7	-14,2	-7,4	-3,9	4,6	10,6	35,1
Portugal	7,3	8,1	14,6	7,7	8,1	3,7	7,3	1,9	3,5	-1,0	0,3
Roumanie	-31,9	-30,6	-21,3	-39,2	-59,1	-54,1	-42,6	-41,1	-38,6	-37,2	-31,3
Slovénie	-1,2	-1,4	-0,4	-1,0	-1,2	-2,1	-0,6	-0,7	0,8	1,2	2,6
Slovaquie	4,4	3,8	2,4	-0,8	-0,7	-0,5	1,9	1,0	0,6	0,6	4,2
Finlande	7,8	8,2	7,4	7,6	6,1	7,6	10,2	9,8	10,8	9,7	10,4
Suède	-4,2	-6,6	-3,0	-2,3	0,8	6,2	10,4	9,6	14,7	15,7	17,9
Royaume-Uni	87,7	67,9	70,7	66,9	62,6	84,4	132,9	139,9	176,3	197,6	214,7
Croatie	-5,2	-6,8	-6,5	-8,6	-10,5	-12,9	-9,4	-9,3	-8,9	-10,5	-8,4
ARY de Macédoine	12,4	10,5	12,1	10,1	9,8	9,0	5,4	4,1	4,0	3,1	4,0
Turquie	1 046,0	1 024,0	948,0	940,0	933,0	925,0	917,0	911,0	906,0	897,0	818,0
Islande	2,4	2,2	2,5	2,4	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,8
Liechtenstein	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Norvège	14,2	14,1	15,2	12,7	11,0	14,0	15,8	15,5	17,3	16,5	18,8
Suisse	16,4	15,9	15,9	11,1	10,6	8,8	12,9	11,8	13,1	13,4	15,2

Source: Eurostat (tps00007)

Tableau 2.11: Solde migratoire (corrigé)
(en milliers)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	528,8	980,4	715,7	600,1	1 851,8	2 035,3	1 875,0	1 659,7	1 639,2	2 101,6	1 494,6
Zone euro	436,1	843,7	961,9	1 245,7	1 667,4	1 819,3	1 698,0	1 475,1	1 320,4	1 564,9	1 105,7
Belgique	11,8	16,1	14,3	35,6	40,5	35,5	35,8	50,8	53,4	62,3	64,3
Bulgarie (1)	0,0	0,0	0,0	-214,2	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,4	-0,9
République tchèque	9,5	8,8	6,5	-43,1	12,3	25,8	18,6	36,2	34,7	83,9	71,8
Danemark	11,0	9,4	10,1	12,0	9,6	7,0	5,0	6,7	10,1	16,5	28,9
Allemagne	47,0	202,1	167,9	274,8	218,8	142,2	81,8	81,6	25,8	45,2	-53,6
Estonie	-6,6	-1,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1
Irlande	16,2	24,2	31,8	39,3	32,7	31,4	47,6	66,2	66,7	46,2	17,9
Grèce	54,8	45,0	29,4	37,8	38,0	35,4	41,4	40,0	40,0	40,0	35,0
Espagne	158,8	237,9	389,8	441,3	649,2	624,6	610,0	641,2	604,9	700,0	413,8
France	-1,4	150,3	158,3	172,7	184,2	188,7	105,1	91,6	90,1	302,5	77,0
Italie	55,8	34,9	49,5	49,9	344,8	612,0	556,6	324,2	377,5	497,1	437,9
Chypre	4,2	4,2	4,0	4,7	6,9	12,3	15,7	14,4	8,7	7,4	0,6
Lettonie	-5,8	-4,1	-5,5	-5,2	-1,8	-0,8	-1,1	-0,6	-2,5	-0,6	-2,5
Lituanie	-22,1	-20,7	-20,3	-2,6	-2,0	-6,3	-9,6	-8,8	-4,9	-5,2	-7,7
Luxembourg	3,8	4,5	3,4	3,3	2,6	5,4	4,4	6,1	5,4	6,0	7,7
Hongrie	17,3	16,8	16,7	9,7	3,5	15,6	18,2	17,3	21,3	14,6	16,6
Malte	0,4	0,4	0,9	2,2	1,7	1,7	1,9	1,6	2,1	1,7	2,5
Pays-Bas	44,1	43,8	57,0	56,0	27,6	7,1	-10,0	-22,8	-25,9	-0,9	31,5
Autriche	8,5	19,8	17,3	43,5	34,8	38,2	61,7	56,4	29,4	18,0	34,0
Pologne	-13,3	-14,0	-409,9	-16,7	-17,9	-13,8	-9,4	-12,9	-36,1	-20,5	-14,9
Portugal	31,9	38,0	47,0	65,0	70,0	63,5	47,3	38,4	26,0	19,5	9,4
Roumanie	-5,6	-2,5	-3,7	-557,7	-1,6	-7,4	-10,1	-7,2	-6,5	0,7	1,3
Slovénie (2)	-5,4	10,8	2,7	5,0	2,2	3,5	1,7	6,4	6,3	14,3	19,5
Slovaquie	1,3	1,5	-22,3	1,0	0,9	1,4	2,9	3,4	3,9	6,8	7,1
Finlande	4,5	3,4	2,4	6,1	5,3	5,8	6,7	9,2	10,6	13,9	15,4
Suède	10,9	13,7	24,4	28,6	30,9	28,7	25,3	26,7	50,8	54,0	55,6
Royaume-Uni	97,4	137,6	143,9	151,0	157,6	177,7	227,2	193,3	247,3	179,3	226,4
Croatie	-4,1	-23,0	-52,4	14,3	8,6	11,9	11,6	8,3	7,3	5,6	7,1
ARY de Macédoine	-2,0	-1,6	-2,5	-2,6	-24,8	-2,8	-0,1	-0,8	-0,5	0,1	-0,5
Turquie (1)	98,9	78,9	58,2	2,5	-1,0	-3,0	1,0	-1,0	-3,0	0,0	112,8
Islande	1,0	1,1	1,8	0,8	-0,3	-0,2	0,6	3,9	5,3	5,2	1,1
Liechtenstein	0,5	0,2	0,3	0,5	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Norvège	13,5	19,0	9,7	7,9	17,2	11,2	13,2	18,3	23,6	39,5	43,3
Suisse	10,7	25,0	23,7	40,5	47,6	41,5	38,1	32,2	36,5	71,4	91,5

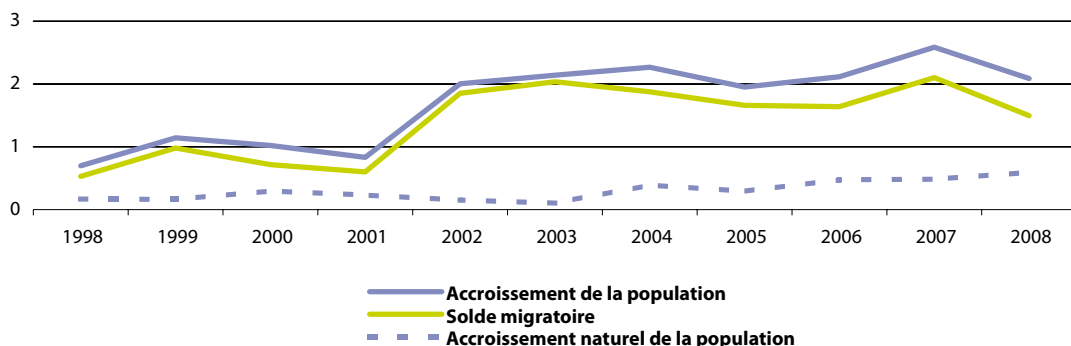
(1) En raison de l'absence de données relatives aux migrations, les chiffres de la population pour la Bulgarie en 1998-2006 et pour la Turquie en 2007 sont exclusivement basés sur l'accroissement naturel; les données relatives au solde migratoire (corrigé) sont donc nulles ou correspondent juste à la correction nécessaire de l'équilibre démographique.

(2) Rupture des séries, 2008.

Source: Eurostat (tsdde230)



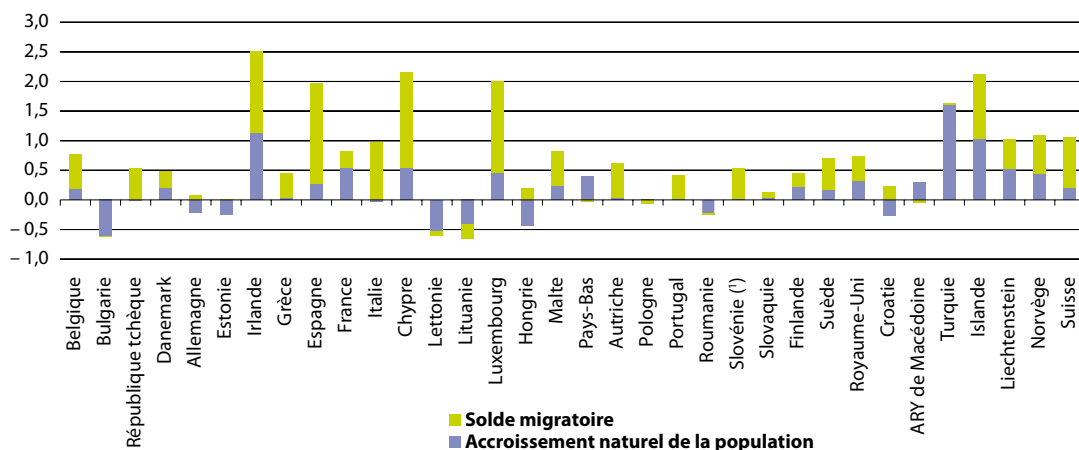
Graphique 2.13: Accroissement de la population, solde migratoire (corrige) et accroissement naturel de la population dans l'UE-27 (¹)
(en Mio)



(¹) Données provisoires pour 2008.

Source: Eurostat (tps00006, tsdde230 et tps00007)

Graphique 2.14: Solde migratoire (corrige) et accroissement naturel de la population, 2003-2008
(changement annuel moyen, en %)



(¹) Rupture des séries, 2008.

Source: Eurostat (demo_gind)

2.4. Les familles et les naissances

Introduction

La politique sociale de l'UE ne comprend pas de volet spécifiquement axé sur les questions familiales. La politique dans ce domaine reste plutôt la responsabilité exclusive des États membres, reflétant ainsi des structures familiales, des évolutions historiques, des traditions et des comportements sociaux différents d'un État membre à l'autre.

Toutefois, un certain nombre de caractéristiques démographiques communes peuvent être observées dans toute l'UE, notamment une diminution du nombre de naissances, une diminution du nombre de mariages, une augmentation de l'âge moyen auquel les gens se marient et une augmentation du nombre de divorces. Ces tendances ont entraîné un accroissement du nombre de ménages et l'apparition de ménages de taille moyenne plus réduite, puisqu'une proportion plus élevée de personnes vivent seules.

Il existe un écart significatif entre hommes et femmes en termes de participation au marché de l'emploi et de rémunération, qui souligne les difficultés rencontrées par les femmes lorsqu'elles tentent de combiner vie de famille et carrière professionnelle. Lors du Conseil européen de printemps qui s'est tenu à Bruxelles les 8 et 9 mars 2007, les dirigeants européens ont décidé d'établir une alliance pour les familles, dans le but d'encourager les politiques favorables aux familles et de soutenir la coopération à travers l'UE. Le 10 mai 2007, la Commission européenne a adopté une communication intitulée «Promouvoir la solidarité entre les générations»^(*). Celle-ci mettait en évidence trois domaines dans lesquels les États membres, les partenaires

sociaux et la société civile, ainsi que l'UE, pourraient jouer un rôle important:

- l'aide financière en vue de faire face aux frais liés à une famille;
- des services de soin de qualité, tant pour les enfants que pour les personnes âgées à charge;
- des heures de travail flexibles, avec des horaires adaptés et des dispositions en matière de congé.

Les taux de fécondité relativement élevés dans l'UE ont tendance à être enregistrés dans les États membres qui ont mis en œuvre une série de politiques favorables à la famille, comme l'introduction de structures d'accueil des enfants accessibles et abordables financièrement et/ou des organisations du travail plus souples (France, pays nordiques ou Pays-Bas). Certains experts estiment que la fécondité augmentera s'il existe des stimuli, tels qu'une croissance économique plus élevée, des infrastructures de garde d'enfants plus nombreuses, des mesures fiscales d'aide aux familles, des allocations familiales, un parc de logements adaptés ou un éventail de politiques conçues pour concilier vie professionnelle et vie familiale (telles que des possibilités de travail à temps partiel ou de télétravail). Une analyse conventionnelle des taux de fécondité en baisse pourrait suggérer un lien entre le déclin de ces taux et la participation accrue des femmes au marché de l'emploi; ce constat est toutefois clairement démenti dans plusieurs pays, par exemple dans les États membres nordiques ou en Espagne, où les femmes qui ont suivi des études supérieures et qui travaillent ont tendance à avoir davantage d'enfants.

(*) COM(2007) 244 final; pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0244:FIN:FR:PDF>.



Définitions et disponibilité des données

Eurostat collecte annuellement toute une série de données démographiques qui couvrent la fécondité, le mariage et le divorce, y compris des informations au niveau régional.

Les **naissances vivantes** sont définies comme le nombre total de naissances à l'exclusion des naissances d'enfants mort-nés. Les **naissances d'enfants mort-nés** sont définies comme l'expulsion ou l'extraction du corps de la mère d'un fœtus mort, à partir du moment où il est normalement présumé capable d'une vie extra-utérine indépendante (généralement après 24 ou 28 semaines de gestation). Le **taux brut de natalité** est le rapport entre le nombre de naissances et la population moyenne au cours d'une année de référence donnée (le résultat est généralement exprimé pour 1 000 habitants). Les **naissances vivantes hors mariage** sont celles pour lesquelles le statut matrimonial de la mère au moment de l'accouchement est différent de «mariée».

Le **taux de fécondité total** est le nombre moyen d'enfants nés d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. L'**âge moyen des femmes à la maternité** peut être calculé à partir des taux de fécondité par âge (en général, on estime que la période de vie féconde se situe entre 15 et 49 ans).

Un **mariage** est l'acte, la cérémonie ou le processus par lequel la relation juridique entre un époux et une épouse est constituée. Le lien entre le mariage civil et le mariage religieux n'est pas le même dans tous les pays: la légalité d'une union peut être établie par des moyens civils, religieux ou autres reconnus par les lois de chaque pays.

Le divorce est défini comme la dissolution juridique définitive d'un mariage, autrement dit la séparation d'un époux et d'une épouse, qui confère aux parties le droit de se remarier civilement, religieusement et/ou selon d'autres modalités, conformément aux lois de chaque pays. Le divorce est autorisé dans tous les États membres, à l'exception de Malte; il s'agit d'une procédure judiciaire dans la quasi-totalité des pays.

Les **taux bruts de mariage et de divorce** mesurent le nombre de mariages/divorces par rapport à la population moyenne; ces taux sont exprimés pour 1 000 habitants.

Conclusions principales

Entre les années 60 et le début du XXI^e siècle, le nombre de naissances a fortement diminué dans l'UE-27 jusqu'à un minimum relatif d'un peu moins de 5 millions de naissances en 2002. Depuis cette date, on assiste à une reprise constante, de sorte que le nombre total de naissances vivantes dans l'UE-27 a atteint 5,4 millions en 2008.

Cette tendance générale s'est reflétée dans l'évolution de nombreux États membres. La natalité a toutefois continué de diminuer en Allemagne, aux Pays-Bas et au Portugal, tandis que le nombre de naissances est resté relativement stable au Danemark et en Autriche. À l'autre extrémité, la plus forte augmentation du nombre de naissances vivantes entre 2002 et 2008 a été enregistrée au Royaume-Uni (+ 125 600 naissances), tandis que l'Espagne était le seul autre État membre à enregistrer une augmentation supérieure à 100 000 naissances. En termes absolus, le nombre le plus élevé de naissances vivantes en 2008 a été enregistré en France (835 000 naissances vivantes), suivie par le Royaume-Uni (794 400 naissances vivantes);

parmi les États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004, la Pologne a enregistré le plus grand nombre de naissances (414 500 naissances vivantes). Il y a eu 1,27 million de naissances vivantes en Turquie en 2008, soit près d'un quart du nombre total de naissances vivantes dans l'UE-27 au cours de la même année.

La reprise du nombre de naissances vivantes depuis 2002 s'est reflétée dans le taux brut de natalité de l'UE-27, qui est passé d'un minimum relatif de 10,3 ‰ en 2002 à 10,9 ‰ en 2008. Parmi tous les États membres, l'Irlande affichait le taux brut de natalité le plus élevé (16,9 ‰), suivie par la France et le Royaume-Uni (tous deux proches de 13 ‰). Quatre États membres (l'Italie, la Hongrie, l'Autriche et le Portugal) présentaient un taux brut de natalité compris entre 9 et 10 ‰, tandis que le taux global le plus bas (8,3 ‰) a été enregistré en Allemagne.

Dans les pays développés, un taux de fécondité d'environ 2,1 enfants par femme est jugé nécessaire pour maintenir une population stable à long terme, dans l'hypothèse d'un solde migratoire nul. Les taux de fécondité sont en dessous de ce niveau de remplacement naturel dans tous les États membres depuis plus de dix ans.

Le ralentissement de la croissance démographique de l'UE-27 peut être en partie attribué au fait que les gens ont moins d'enfants. Le taux de fécondité total de l'UE-27 est passé de près de 2,6 enfants par femme dans la première moitié des années 60 à environ 1,5 enfant par femme au cours de la dernière décennie. Les taux de fécondité de la majorité des États membres ont continué à diminuer; seules l'Irlande et la France ont fait état de taux plus ou moins proches des niveaux naturels de remplacement (tous deux avoisinant 2 enfants par femme en moyenne ces

dernières années). En revanche, les taux de fécondité les plus bas de l'UE-27 ont tendance à être enregistrés dans les États membres du sud et de l'est, la valeur minimale ayant été enregistrée en Slovaquie (1,25 enfant par femme en 2007).

Alors que les taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans diminuent depuis les années 70, ceux des femmes de 30 ans ou plus augmentent. Par conséquent, il est probable qu'une partie de la diminution de la fécondité dans l'UE-27 soit due au report de la maternité. L'âge moyen des femmes ayant accouché en 2006 était supérieur à 30 ans dans cinq États membres (Espagne, Irlande, Pays-Bas, Suède et Danemark) ainsi qu'en Italie en 2005 et se situait autour de 29-30 ans dans dix autres États membres.

Outre les faibles taux de natalité et de fécondité et le report de la maternité, un autre facteur qui caractérise les tendances en matière de fécondité dans l'UE-27 est la part croissante de naissances vivantes hors mariage. Ce phénomène augmente assez rapidement dans certains États membres, et la majorité des naissances vivantes en Bulgarie, en Estonie, en France, en Slovénie et en Suède en 2007 étaient hors mariage; à l'autre extrémité, le nombre de naissances hors mariage en Grèce et à Chypre était inférieur à 1 sur 10.

Le nombre de mariages dans l'UE-27 suit généralement une tendance à la baisse depuis le début des années 70. Néanmoins, le nombre de mariages pour 1 000 personnes a atteint un maximum relatif de 5,2 ‰ au passage du millénaire, après quoi le taux de mariage est descendu à 4,9 ‰, niveau où il est demeuré jusqu'en 2007. Les taux de mariage les plus élevés en 2008 ont été enregistrés à Chypre (2007), en Lituanie, en Roumanie, en Pologne et au Danemark — 6,8 ‰, au minimum. Le taux de mariage a chuté dans 16 États



membres (entre 1998 et 2007/2008). Parmi les dix États membres qui font état d'une tendance à la hausse, le nombre de mariages pour 1 000 personnes a augmenté à un rythme relativement rapide en Estonie, en Irlande, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Finlande et en Suède.

Même si le mariage incarne un engagement d'union entre les partenaires, des désaccords irréversibles peuvent conduire au divorce. Le nombre de divorces dans

l'UE-27 n'a cessé de croître et a atteint 2 ‰ en 2005. En 2008, le taux de divorce a atteint un maximum avec 3,1 ‰ en Lituanie, tandis que la République tchèque était le seul autre pays à enregistrer au moins 3 divorces pour 1 000 personnes. Les augmentations les plus substantielles des taux de divorce entre 1998 et 2008 ont été enregistrées en Espagne, au Portugal et à Chypre (2007), tandis que la plus forte baisse a été enregistrée en Estonie.

Tableau 2.12: Nombre de naissances vivantes (en milliers)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	5 074,8	5 073,4	5 121,6	5 022,1	4 993,3	5 040,8	5 117,0	5 134,6	5 223,1	5 281,6	5 428,2
Zone euro	3 249,0	3 277,8	3 342,5	3 287,7	3 281,1	3 297,5	3 335,7	3 323,9	3 361,9	3 376,3	3 451,6
Belgique	114,2	114,2	114,9	114,2	111,2	112,1	115,6	118,0	121,4	120,7	125,0
Bulgarie	65,4	72,3	73,7	68,2	66,5	67,4	69,9	71,1	74,0	75,3	77,7
République tchèque	90,5	89,5	90,9	90,7	92,8	93,7	97,7	102,2	105,8	114,6	119,6
Danemark	66,2	66,2	67,1	65,5	64,1	64,7	64,6	64,3	65,0	64,1	65,0
Allemagne	785,0	770,7	767,0	734,5	719,3	706,7	705,6	685,8	672,7	684,9	682,5
Estonie	12,2	12,4	13,1	12,6	13,0	13,0	14,0	14,4	14,9	15,8	16,0
Irlande	54,0	53,9	54,8	57,9	60,5	61,5	62,0	61,0	64,2	70,6	74,8
Grèce	100,9	100,6	103,3	102,3	103,6	104,4	105,7	107,5	112,0	111,9	115,5
Espagne	365,2	380,1	397,6	406,4	418,8	441,9	454,6	466,4	483,0	493,7	518,9
France	768,6	776,5	808,2	804,1	793,6	793,9	800,2	807,8	830,3	819,6	835,0
Italie	515,4	537,2	543,1	535,3	538,2	544,1	562,6	554,0	560,0	563,9	575,8
Chypre	8,9	8,5	8,4	8,2	7,9	8,1	8,3	8,2	8,7	8,6	9,2
Lettonie	18,4	19,4	20,2	19,7	20,0	21,0	20,3	21,5	22,3	23,3	23,9
Lituanie	37,0	36,4	34,1	31,5	30,0	30,6	30,4	30,5	31,3	32,3	35,1
Luxembourg	5,4	5,6	5,7	5,5	5,3	5,3	5,5	5,4	5,5	5,5	5,6
Hongrie	97,3	94,6	97,6	97,0	96,8	94,6	95,1	97,5	99,9	97,6	99,2
Malte	4,7	4,4	4,4	4,0	3,9	4,1	3,9	3,9	3,9	3,9	4,1
Pays-Bas	199,4	200,4	206,6	202,6	202,1	200,3	194,0	187,9	185,1	181,3	184,7
Autriche	81,2	78,1	78,3	75,5	78,4	76,9	79,0	78,2	77,9	76,3	77,8
Pologne	395,6	382,0	378,3	368,2	353,8	351,1	356,1	364,4	374,2	387,9	414,5
Portugal	113,5	116,0	120,0	112,8	114,4	112,5	109,3	109,4	105,4	102,5	104,6
Roumanie	237,3	234,6	234,5	220,4	210,5	212,5	216,3	221,0	219,5	214,7	221,9

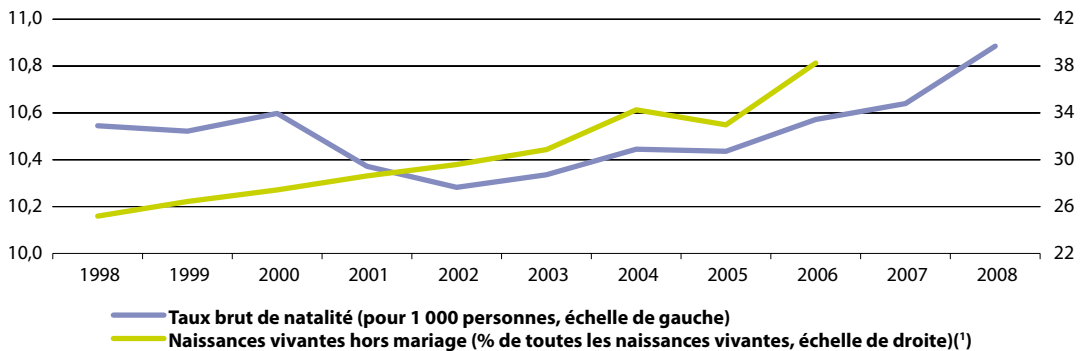
Tableau 2.12: Nombre de naissances vivantes (suite)
(en milliers)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Slovénie (¹)	17,9	17,5	18,2	17,5	17,5	17,3	18,0	18,2	18,9	19,8	21,2
Slovaquie	57,6	56,2	55,2	51,1	50,8	51,7	53,7	54,4	53,9	54,4	57,4
Finlande	57,1	57,6	56,7	56,2	55,6	56,6	57,8	57,7	58,8	58,7	59,5
Suède	89,0	88,2	90,4	91,5	95,8	99,2	100,9	101,3	105,9	107,4	109,3
Royaume-Uni	716,9	700,0	679,0	669,1	668,8	695,5	716,0	722,5	748,6	772,2	794,4
Croatie	47,1	45,2	43,7	41,0	40,1	39,7	40,3	42,5	41,4	41,9	43,8
ARY de Macédoine	29,2	27,3	29,3	27,0	27,8	27,0	23,4	22,5	22,6	22,7	22,9
Turquie	1 472,0	1 451,0	1 363,0	1 362,0	1 362,0	1 361,0	1 360,0	1 361,0	1 362,0	1 361,0	1 272,0
Islande	4,2	4,1	4,3	4,1	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	4,6	4,8
Liechtenstein	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Norvège	58,4	59,3	59,2	56,7	55,4	56,5	57,0	56,8	58,5	58,5	60,5
Suisse	78,9	78,4	78,5	72,3	72,4	71,8	73,1	72,9	73,4	74,5	76,9

(¹) Rupture des séries, 2008.

Source: Eurostat (tps00111)

Graphique 2.15: Naissances vivantes hors mariage et taux brut de natalité, UE-27



(¹) 2007 et 2008, non disponible; à l'exclusion de la Belgique; à l'exclusion de l'Italie pour 2004 et 2006.

Source: Eurostat (tps00112 et demo_fagec)



Tableau 2.13: Taux brut de natalité
(pour 1 000 personnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	10,5	10,5	10,6	10,4	10,3	10,3	10,4	10,4	10,6	10,6	10,9
Zone euro	10,5	10,5	10,7	10,4	10,4	10,4	10,4	10,3	10,4	10,4	10,5
Belgique	11,2	11,2	11,2	11,1	10,8	10,8	11,1	11,3	11,5	11,4	11,7
Bulgarie	7,9	8,8	9,0	8,5	8,5	8,6	9,0	9,2	9,6	9,8	10,2
République tchèque	8,8	8,7	8,9	8,9	9,1	9,2	9,6	10,0	10,3	11,1	11,5
Danemark	12,5	12,4	12,6	12,2	11,9	12,0	12,0	11,9	12,0	11,7	11,8
Allemagne	9,6	9,4	9,3	8,9	8,7	8,6	8,6	8,3	8,2	8,3	8,3
Estonie	8,8	9,0	9,5	9,3	9,6	9,6	10,4	10,7	11,1	11,8	12,0
Irlande	14,5	14,4	14,4	15,0	15,4	15,4	15,2	14,7	15,1	16,2	16,9
Grèce	9,3	9,2	9,5	9,3	9,4	9,5	9,6	9,7	10,1	10,0	10,3
Espagne	9,2	9,5	9,9	10,0	10,1	10,5	10,6	10,7	10,9	11,0	11,4
France	12,8	12,9	13,3	13,1	12,9	12,8	12,8	12,9	13,1	12,9	13,0
Italie	9,1	9,4	9,5	9,4	9,4	9,4	9,7	9,5	9,5	9,5	9,6
Chypre	13,1	12,4	12,2	11,6	11,1	11,2	11,2	10,9	11,3	10,9	11,6
Lettonie	7,6	8,1	8,5	8,4	8,6	9,0	8,8	9,3	9,7	10,2	10,6
Lituanie	10,4	10,3	9,8	9,1	8,7	8,9	8,9	8,9	9,2	9,6	10,4
Luxembourg	12,7	13,0	13,1	12,4	12,0	11,7	11,9	11,5	11,7	11,4	11,5
Hongrie	9,5	9,2	9,6	9,5	9,5	9,3	9,4	9,7	9,9	9,7	9,9
Malte	12,4	11,6	11,6	10,1	9,9	10,2	9,7	9,6	9,6	9,5	10,0
Pays-Bas	12,7	12,7	13,0	12,6	12,5	12,3	11,9	11,5	11,3	11,1	11,2
Autriche	10,2	9,8	9,8	9,4	9,7	9,5	9,7	9,5	9,4	9,2	9,3
Pologne	10,2	9,9	9,8	9,6	9,3	9,2	9,3	9,5	9,8	10,2	10,9
Portugal	11,2	11,4	11,7	11,0	11,0	10,8	10,4	10,4	10,0	9,7	9,8
Roumanie	10,5	10,4	10,5	10,0	9,7	9,8	10,0	10,2	10,2	10,0	10,3
Slovénie (¹)	9,0	8,8	9,1	8,8	8,8	8,7	9,0	9,1	9,4	9,8	10,5
Slovaquie	10,7	10,4	10,2	9,5	9,5	9,6	10,0	10,1	10,0	10,1	10,6
Finlande	11,1	11,1	11,0	10,8	10,7	10,9	11,0	11,0	11,2	11,1	11,2
Suède	10,1	10,0	10,2	10,3	10,7	11,1	11,2	11,2	11,7	11,7	11,9
Royaume-Uni	12,3	11,9	11,5	11,3	11,3	11,7	12,0	12,0	12,4	12,7	12,9
Croatie	10,4	10,0	9,8	9,2	9,0	8,9	9,1	9,6	9,3	9,4	9,9
ARY de Macédoine	14,6	13,5	14,5	13,3	13,7	13,3	11,5	11,0	11,1	11,1	11,2
Turquie	22,6	21,9	20,2	19,9	19,7	19,4	19,1	18,9	18,7	19,4	17,9
Islande	15,2	14,8	15,3	14,4	14,1	14,3	14,5	14,4	14,5	14,6	15,2
Liechtenstein	12,6	12,4	12,9	12,1	11,7	10,2	10,8	11,0	10,3	10,0	9,9
Norvège	13,2	13,3	13,2	12,6	12,2	12,4	12,4	12,3	12,6	12,4	12,7
Suisse	11,1	11,0	10,9	10,0	9,9	9,8	9,9	9,8	9,8	9,9	10,1

(¹) Rupture des séries, 2008.

Source: Eurostat (tps00112)

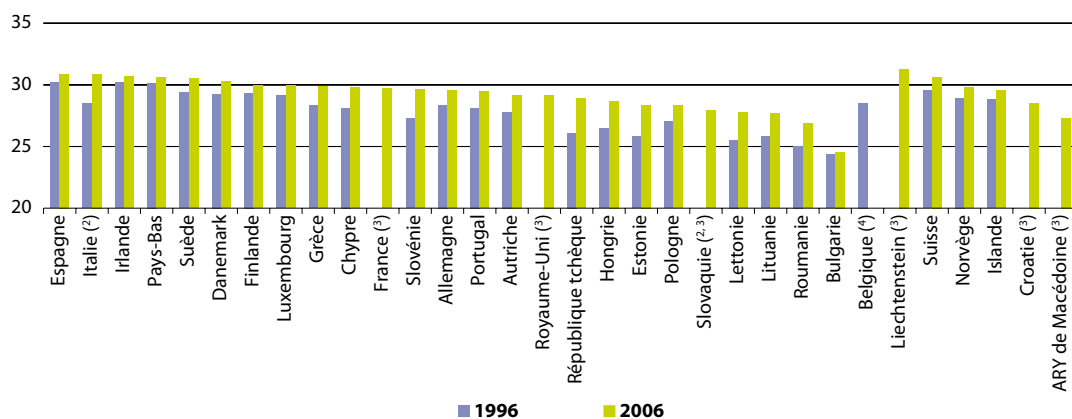
Tableau 2.14: Taux de fécondité total
(nombre moyen d'enfants par femme)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE-27	:	:	:	:	:	1,45	1,47	1,49	1,50	1,53	1,55
Belgique	1,60	1,60	1,62	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	1,09	1,11	1,23	1,26	1,21	1,21	1,23	1,29	1,32	1,38	1,42
République tchèque	1,17	1,16	1,13	1,14	1,14	1,17	1,18	1,23	1,28	1,33	1,44
Danemark	1,76	1,73	1,74	1,78	1,76	1,72	1,76	1,78	1,80	1,85	1,84
Allemagne	:	:	:	1,38	1,35	1,34	1,34	1,36	1,34	1,33	1,37
Estonie	1,32	1,28	1,32	1,38	1,34	1,37	1,37	1,47	1,50	1,55	1,63
Irlande	1,93	1,94	1,90	1,89	1,94	1,97	1,96	1,94	1,86	1,89	2,01
Grèce	1,28	1,26	1,24	1,26	1,25	1,27	1,28	1,30	1,33	1,40	1,41
Espagne	1,18	1,16	1,19	1,23	1,24	1,26	1,31	1,33	1,35	1,38	1,40
France	:	1,78	1,81	1,89	1,89	1,88	1,89	1,92	1,94	2,00	1,98
Italie	1,21	1,21	1,23	1,26	1,25	1,27	1,29	1,33	1,32	1,35	1,37
Chypre	1,86	1,76	1,67	1,64	1,57	1,49	1,50	1,49	1,42	1,45	1,39
Lettonie	:	:	:	:	:	1,23	1,29	1,24	1,31	1,35	1,41
Lituanie	1,47	1,46	1,46	1,39	1,30	1,24	1,26	1,26	1,27	1,31	1,35
Luxembourg	1,71	1,68	1,74	1,76	1,66	1,63	1,62	1,66	1,63	1,65	1,61
Hongrie	1,37	1,32	1,28	1,32	1,31	1,30	1,27	1,28	1,31	1,34	1,32
Malte	1,98	1,88	1,77	1,70	1,48	1,45	1,48	1,40	1,38	1,39	1,37
Pays-Bas	1,56	1,63	1,65	1,72	1,71	1,73	1,75	1,72	1,71	1,72	1,72
Autriche	1,39	1,37	1,34	1,36	1,33	1,39	1,38	1,42	1,40	1,40	1,38
Pologne	1,51	1,44	1,37	1,35	1,31	1,25	1,22	1,23	1,24	1,27	1,31
Portugal	1,47	1,48	1,50	1,55	1,45	1,47	1,44	1,40	1,40	1,36	1,33
Roumanie	1,32	1,32	1,30	1,31	1,27	1,25	1,27	1,29	1,32	1,32	1,30
Slovénie	1,25	1,23	1,21	1,26	1,21	1,21	1,20	1,25	1,26	1,31	1,38
Slovaquie	1,43	1,37	1,33	1,30	1,20	1,19	1,20	1,24	1,25	1,24	1,25
Finlande	1,75	1,70	1,73	1,73	1,73	1,72	1,77	1,80	1,80	1,84	1,83
Suède	1,52	1,50	1,50	1,54	1,57	1,65	1,71	1,75	1,77	1,85	1,88
Royaume-Uni	1,72	1,71	1,68	1,64	1,63	1,64	1,71	1,76	1,78	1,84	1,90
Croatie	:	:	:	:	:	1,34	1,32	1,34	1,41	1,38	1,40
ARY de Macédoine	1,93	1,90	1,76	1,88	1,73	1,80	1,77	1,52	1,46	1,46	1,46
Islande	2,04	2,05	1,99	2,08	1,95	1,93	1,99	2,04	2,05	2,08	2,09
Liechtenstein	:	:	:	1,57	1,52	1,47	1,36	1,44	1,49	1,43	1,42
Norvège	1,86	1,81	1,85	1,85	1,78	1,75	1,80	1,83	1,84	1,90	1,90
Suisse	1,48	1,47	1,48	1,50	1,38	1,39	1,39	1,42	1,42	1,44	1,46

Source: Eurostat (tsdde220)



Graphique 2.16: Âge moyen des femmes à la maternité ⁽¹⁾
(en années)



⁽¹⁾ Malte, non disponible.

⁽²⁾ 2005 au lieu de 2006.

⁽³⁾ 1996, non disponible.

⁽⁴⁾ 2006, non disponible.

Source: Eurostat ([tps00017](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table))

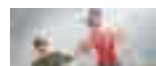


Tableau 2.15: Mariages
(pour 1 000 personnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	5,1	5,2	5,2	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	:	4,9	:
Zone euro	5,0	5,0	5,1	4,8	4,8	4,7	4,7	4,6	4,5	4,5	:
Belgique	4,4	4,3	4,4	4,1	3,9	4,0	4,2	4,1	4,3	4,3	4,4
Bulgarie	4,3	4,3	4,3	4,0	3,7	3,9	4,0	4,3	4,3	3,9	3,6
République tchèque	5,4	5,2	5,4	5,1	5,2	4,8	5,0	5,1	5,2	5,5	5,0
Danemark	6,6	6,7	7,2	6,8	6,9	6,5	7,0	6,7	6,7	6,7	6,8
Allemagne	5,1	5,3	5,1	4,7	4,8	4,6	4,8	4,7	4,5	4,5	4,6
Estonie	3,9	4,1	4,0	4,1	4,3	4,2	4,5	4,6	5,2	5,2	4,6
Irlande	4,5	4,9	5,0	5,0	5,2	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	:
Grèce	5,1	5,6	4,5	5,2	5,3	5,5	4,6	5,5	5,2	5,5	4,6
Espagne	5,2	5,2	5,4	5,1	5,1	5,1	5,1	4,8	4,6	4,5	:
France	4,6	4,9	5,0	4,8	4,7	4,6	4,5	4,5	4,3	4,3	4,3
Italie	4,9	4,9	5,0	4,6	4,7	4,5	4,3	4,2	4,1	4,2	4,1
Chypre (¹)	11,4	13,2	14,1	15,1	14,5	7,7	7,2	7,8	6,8	7,5	:
Lettonie	4,0	3,9	3,9	3,9	4,2	4,3	4,5	5,5	6,4	6,8	5,7
Lituanie	5,2	5,1	4,8	4,5	4,7	4,9	5,6	5,8	6,3	6,8	7,2
Luxembourg	4,8	4,9	4,9	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,2	4,1	3,9
Hongrie	4,4	4,4	4,7	4,3	4,5	4,5	4,3	4,4	4,4	4,1	4,0
Malte	6,5	6,4	6,6	5,6	5,7	5,9	6,0	5,9	6,3	6,1	6,0
Pays-Bas	5,5	5,7	5,5	5,0	5,2	4,9	4,5	4,5	4,4	4,3	4,6
Autriche	4,9	4,9	4,9	4,3	4,5	4,6	4,7	4,8	4,5	4,3	4,2
Pologne	5,4	5,7	5,5	5,1	5,0	5,1	5,0	5,4	5,9	6,5	6,8
Portugal	6,6	6,8	6,2	5,7	5,5	5,2	4,7	4,6	4,5	4,4	4,1
Roumanie	6,5	6,2	6,1	5,9	5,9	6,2	6,6	6,6	6,8	8,8	7,0
Slovénie	3,8	3,9	3,6	3,5	3,5	3,4	3,3	2,9	3,2	3,2	3,1
Slovaquie	5,1	5,1	4,8	4,4	4,7	4,8	5,2	4,9	4,8	5,1	5,2
Finlande	4,7	4,7	5,1	4,8	5,2	5,0	5,6	5,6	5,4	5,6	5,8
Suède	3,6	4,0	4,5	4,0	4,3	4,4	4,8	4,9	5,0	5,2	5,5
Royaume-Uni	5,2	5,1	5,2	4,8	4,9	5,1	5,2	5,2	:	4,4	:
Croatie	5,4	5,3	4,9	5,0	5,1	5,0	5,1	5,0	5,0	5,2	5,3
ARY de Macédoine	7,0	7,0	7,0	:	7,2	7,1	6,9	7,1	7,3	7,6	7,2
Turquie	:	:	:	:	:	6,8	8,8	9,1	8,9	9,1	9,0
Islande	5,6	5,6	6,3	5,2	5,8	5,3	5,2	5,4	5,5	5,5	5,1
Liechtenstein	:	:	7,2	6,0	5,2	4,4	4,8	5,4	4,3	5,2	5,8
Norvège	5,3	5,3	5,7	5,1	5,3	4,9	4,1	4,8	4,7	5,0	5,3
Suisse	5,4	5,7	5,5	5,0	5,5	5,5	5,3	5,4	5,3	5,3	5,4

(¹) Rupture des séries, 2003.

Source: Eurostat (tps00012)



Tableau 2.16: Divorces
(pour 1 000 personnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	:	:	:
Zone euro	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9	2,0	:	:	:
Belgique	2,6	2,6	2,6	2,8	3,0	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8
Bulgarie	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,5	1,9	1,9	1,9	2,1	1,9
République tchèque	3,1	2,3	2,9	3,1	3,1	3,8	3,2	3,1	3,1	3,0	3,0
Danemark	2,5	2,5	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	2,8	2,6	2,6	2,7
Allemagne	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,4	2,3	2,3	2,3
Estonie	3,2	3,3	3,1	3,2	3,0	2,9	3,1	3,0	2,8	2,8	2,6
Irlande	0,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	:
Grèce	0,7	0,9	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3	1,2	:
Espagne	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	1,7	:	2,8	:
France	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	2,1	2,2	2,5	2,2	:	:
Italie	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Chypre	1,3	1,7	1,7	1,7	1,9	2,0	2,2	2,0	2,3	2,1	:
Lettonie	2,6	2,5	2,6	2,4	2,5	2,1	2,3	2,8	3,2	3,3	2,7
Lituanie	3,3	3,2	3,1	3,2	3,0	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4	3,1
Luxembourg	2,4	2,4	2,4	2,3	2,4	2,3	2,3	2,3	2,5	2,3	2,0
Hongrie	2,5	2,5	2,3	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2,1	2,1	2,2	2,3	2,1	1,9	1,9	2,0	1,9	2,0	2,0
Autriche	2,2	2,3	2,4	2,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	:
Pologne	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,5	1,8	1,9	1,7	1,7
Portugal	1,5	1,7	1,9	1,8	2,7	2,2	2,2	2,2	2,3	2,4	:
Roumanie	1,8	1,6	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	1,7	1,7
Slovénie	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	1,3	1,1
Slovaquie	1,7	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,0	2,1	2,4	2,3	2,3
Finlande	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5
Suède	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3
Royaume-Uni	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,6	2,4	2,4	:
Croatie	0,9	0,8	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
ARY de Macédoine	0,5	0,5	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6
Turquie	:	:	:	:	:	0,7	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
Islande	1,8	1,7	1,9	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	1,6	1,7	1,7
Liechtenstein	:	:	3,9	2,5	2,9	2,5	2,9	2,7	2,3	2,8	2,8
Norvège	2,1	2,0	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,2	2,1
Suisse	2,5	2,9	1,5	2,2	2,2	2,3	2,4	2,9	2,8	2,6	2,6

Source: Eurostat (tps00013)

2.5. L'espérance de vie

Introduction

Parmi les facteurs qui contribuent au vieillissement de la population de l'UE figure l'allongement progressif de l'espérance de vie. Celui-ci peut être attribué, tout au moins en partie, à l'amélioration des conditions de vie, aux avancées médicales, à l'amélioration des soins de santé ainsi qu'à une plus grande prise de conscience des questions de santé.

Dans les années 60, les différences entre hommes et femmes en matière d'espérance de vie étaient liées à des taux de mortalité beaucoup plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Dans les années 80, l'écart entre hommes et femmes a baissé dans le nord-ouest de l'Europe, puis dans le sud de l'Europe dans les années 90. L'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes s'est encore resserré ces dernières années, car le rythme auquel l'espérance de vie des femmes augmente a ralenti. La convergence peut aussi découler du fait que les hommes et les femmes ont des modes de vie plus semblables — puisque beaucoup moins d'hommes travaillent dans des secteurs où des efforts physiques importants sont requis pendant toute la journée de travail (comme l'agriculture, l'exploitation minière ou la production de fer et d'acier).

Les responsables politiques examinent de plus en plus les avantages personnels et sociaux que pourrait apporter une longévité accrue de la population européenne. Les «indicateurs d'espérance de santé» élargissent le concept d'espérance de vie en utilisant les statistiques de la morbidité et de l'incapacité afin d'évaluer la qualité de vie. Ces indicateurs composites mesurent le nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut encore espérer vivre

en bonne santé — pour plus d'informations, voir le début du chapitre 3. D'un point de vue politique, si les gens vivent plus longtemps sans incapacité ni maladie, ils pourraient alors potentiellement continuer à être actifs, en tant que main-d'œuvre ou en contribuant d'une autre manière à des projets sociaux ou communautaires. Par ailleurs, une population plus âgée se caractérisant par des incapacités et des maladies nécessitera probablement des soins de santé et des services sociaux supplémentaires.

Définitions et disponibilité des données

Les statistiques de l'espérance de vie à la naissance portent sur le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il est soumis aux conditions de mortalité actuelles tout au long de sa vie. Un indicateur semblable peut être analysé pour les personnes âgées de 65 ans, reflétant le nombre moyen d'années qu'elles peuvent encore espérer vivre (selon les conditions de mortalité actuelles).

L'espérance de vie augmente à mesure que les personnes vieillissent, parce qu'elles ont survécu et/ou évité des causes de décès potentielles (maladies infectieuses dans leur jeunesse, maladies liées au tabagisme, accidents automobiles ou professionnels, par exemple).

Conclusions principales

L'espérance de vie d'un garçon à la naissance dans l'UE-27 était de 75,8 ans en 2006, tandis que l'espérance de vie d'une fille à la naissance était supérieure d'un peu plus de 6 ans, à savoir 82 ans. Bien que de nombreux Européens jouissent d'une vie plus longue et en meilleure santé

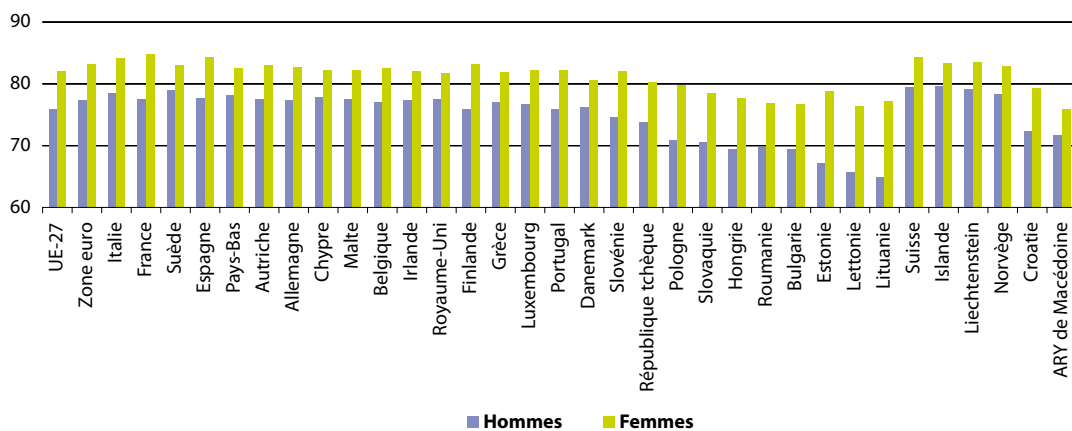


que les générations précédentes, de grandes inégalités subsistent entre pays et entre régions; par exemple, l'espérance de vie à la naissance des hommes variait de 14,2 ans entre les États membres en 2007, tandis que le chiffre correspondant pour les femmes était de 8,3 ans. L'espérance de vie la plus basse pour les hommes a été enregistrée en Lituanie (64,9 ans) et la plus élevée en Suède (79 ans), tandis que, pour les femmes, ce chiffre variait entre un minimum de 76,5 ans en Lettonie et un maximum de 84,8 ans en France.

Comme les gens vivent plus longtemps, l'intérêt pour les générations plus âgées est croissant: premièrement, elles offrent un potentiel pour remédier aux pénuries sur les marchés de l'emploi et, deuxièmement, elles constituent un segment de consommateurs de plus en plus

important (puisque'il est probable qu'une série de nouveaux biens et services seront nécessaires afin de pourvoir, en particulier, aux besoins des personnes très âgées). Par conséquent, une population vieillissante en relativement bonne santé pourrait stimuler la croissance économique. L'espérance de vie des personnes âgées de 65 ans dans l'UE-27 montre que l'homme moyen pouvait espérer vivre 16,8 années supplémentaires en 2006, tandis que le chiffre correspondant pour les femmes était de 20,4 ans. L'espérance de vie des hommes âgés de 65 ans variait de 5,6 ans entre les États membres en 2007, d'un maximum de 18,4 ans en France à un minimum de 12,8 ans en Lettonie. Pour les femmes, cet écart était légèrement plus important et atteignait 6,6 ans, de 23 ans en France à 16,4 ans en Bulgarie.

Graphique 2.17: Espérance de vie à la naissance, 2007 ⁽¹⁾
(en années)



(¹) UE-27, zone euro et Italie, 2006; les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.

Source: Eurostat (tps00025)

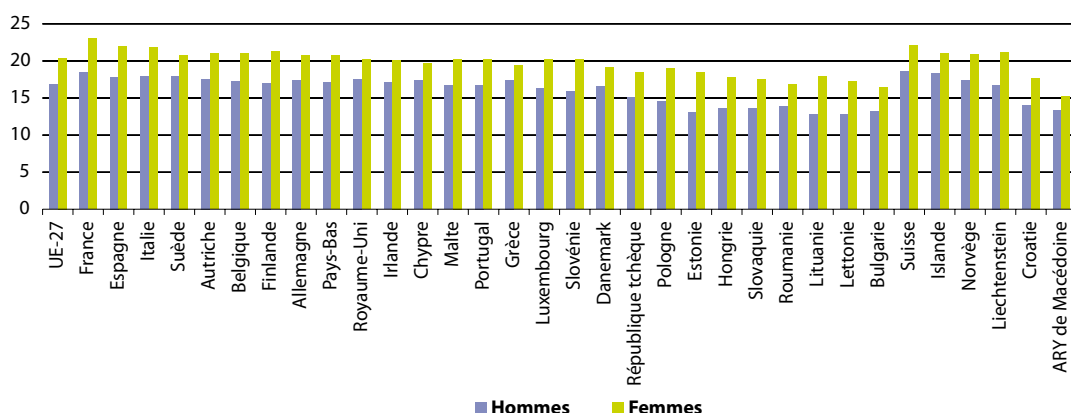
Tableau 2.17: Espérance de vie à la naissance
(en années)

	Hommes						Femmes					
	1997	1999	2001	2003	2005	2007	1997	1999	2001	2003	2005	2007
UE-27	:	:	:	74,6	75,4	:	:	:	:	80,8	81,5	:
Zone euro	74,6	75,0	75,7	75,9	76,8	:	81,3	81,6	82,1	82,0	82,7	:
Belgique	74,2	74,4	75,0	75,3	76,2	77,1	80,7	81,0	81,2	81,1	81,9	82,6
Bulgarie	67,0	68,3	68,6	68,9	69,0	69,5	73,8	75,0	75,4	75,9	76,2	76,7
République tchèque	70,5	71,5	72,1	72,0	72,9	73,8	77,6	78,3	78,6	78,6	79,3	80,2
Danemark	73,6	74,2	74,7	75,0	76,0	76,2	78,6	79,0	79,3	79,8	80,5	80,6
Allemagne	74,1	74,8	75,6	75,8	76,7	77,4	80,5	81,0	81,5	81,3	82,0	82,7
Estonie	64,2	64,7	64,8	66,1	67,3	67,2	75,9	76,0	76,4	77,1	78,1	78,8
Irlande	73,4	73,4	74,5	75,9	77,3	77,4	78,7	78,9	79,9	80,8	81,8	82,1
Grèce	75,4	75,5	76,0	76,5	76,8	77,1	80,4	80,5	81,0	81,2	81,6	81,8
Espagne	75,2	75,3	76,2	76,3	77,0	77,8	82,3	82,4	83,2	83,0	83,7	84,3
France	:	75,0	75,5	75,8	76,8	77,6	:	82,7	83,0	82,7	83,7	84,8
Italie	75,8	76,5	77,1	77,1	78,0	:	82,0	82,6	83,1	82,8	83,6	:
Chypre	74,9	76,0	76,6	76,9	76,8	77,8	80,0	79,9	81,4	81,3	80,9	82,2
Lettonie	:	:	:	65,6	65,4	65,8	:	:	:	75,9	76,5	76,5
Lituanie	65,5	66,3	65,9	66,4	65,3	64,9	76,6	77,0	77,6	77,8	77,3	77,2
Luxembourg	74,0	74,4	75,1	74,8	76,7	76,7	80,0	81,4	80,7	80,9	82,3	82,2
Hongrie	66,7	66,7	68,2	68,4	68,7	69,4	75,5	75,6	76,7	76,7	77,2	77,8
Malte	75,2	75,3	76,6	76,4	77,3	77,5	80,1	79,4	81,2	80,8	81,4	82,2
Pays-Bas	75,2	75,4	75,8	76,3	77,3	78,1	80,7	80,5	80,8	81,0	81,7	82,5
Autriche	74,1	74,9	75,7	75,9	76,7	77,5	80,7	81,0	81,7	81,5	82,3	83,1
Pologne	68,5	68,8	70,0	70,5	70,8	71,0	77,0	77,5	78,4	78,8	79,3	79,8
Portugal	72,2	72,6	73,5	74,2	74,9	75,9	79,3	79,7	80,5	80,6	81,3	82,2
Roumanie	65,2	67,1	67,5	67,7	68,7	69,7	73,3	74,2	74,9	75,0	75,7	76,9
Slovénie	71,1	71,8	72,3	72,5	73,9	74,7	79,1	79,5	80,4	80,3	80,9	82,0
Slovaquie	68,9	69,0	69,5	69,8	70,2	70,6	76,9	77,4	77,7	77,7	78,1	78,4
Finlande	73,5	73,8	74,6	75,2	75,6	76,0	80,7	81,2	81,7	81,9	82,5	83,1
Suède	76,8	77,1	77,6	78,0	78,5	79,0	82,0	82,0	82,2	82,5	82,9	83,1
Royaume-Uni	74,7	75,0	75,8	76,2	77,1	77,6	79,7	79,9	80,5	80,5	81,2	81,8
Croatie	:	:	:	71,1	71,8	72,3	:	:	:	78,2	78,8	79,3
ARY de Macédoine	70,3	70,4	70,9	70,9	71,6	71,8	74,7	75,3	76,1	75,7	75,9	75,9
Islande	76,3	77,4	78,3	79,5	79,6	79,6	81,6	81,4	83,2	82,5	83,5	83,4
Liechtenstein	71,9	75,5	76,3	78,4	77,4	79,1	80,4	82,9	82,5	81,6	84,1	83,6
Norvège	75,5	75,6	76,2	77,1	77,8	78,3	81,1	81,2	81,7	82,1	82,7	82,9
Suisse	76,3	76,9	77,5	78,0	78,7	79,5	82,2	82,7	83,2	83,2	84,0	84,4

Source: Eurostat (tps00025)



Graphique 2.18: Espérance de vie à 65 ans, 2007 ⁽¹⁾
(en années)



(¹) UE-27 et Italie, 2006; les chiffres sont classés selon la moyenne des hommes et des femmes.

Source: Eurostat (tsdde210)

2.6. La nationalité et la migration

Introduction

Les citoyens de l'UE peuvent décider librement de l'endroit de l'Union européenne où ils vivent, travaillent ou prennent leur retraite. Le traité de Maastricht prévoit que « toute personne ayant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne est par conséquent citoyen de l'Union. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale sans la remplacer. Elle se compose d'une série de droits et d'obligations fondamentaux consacrés dans le traité CE, et parmi lesquels il convient de souligner le droit de ne pas souffrir de discrimination fondée sur la nationalité ».

Les politiques des États membres en matière de migration et de résidence des ressortissants

des pays tiers (les personnes qui ne sont pas des citoyens de l'UE) diffèrent, tout comme les politiques nationales concernant l'octroi de la nationalité aux ressortissants étrangers résidents. Une communication de la Commission européenne ⁽⁶⁾ de 2007 a jeté les bases d'une politique commune de l'immigration.

Parmi les textes juridiques les plus importants adoptés dans ce domaine figurent:

- la directive 2003/86/CE du Conseil relative au droit au regroupement familial ⁽⁷⁾;
- la directive 2003/109/CE du Conseil relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée ⁽⁸⁾;

⁽⁶⁾ «Vers une politique commune en matière d'immigration», COM(2007) 780; pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0780:FIN:FR:PDF>. Il est à noter que celle-ci ne s'applique pas totalement dans toute l'UE: le Danemark bénéficie d'une clause dérogatoire concernant le titre IV du traité instituant la Communauté européenne, tandis que l'Irlande et le Royaume-Uni décident tous deux de leur participation au cas par cas (possibilité de déroger ou non).

⁽⁷⁾ Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/L_251/L_25120031003fr00120018.pdf.

⁽⁸⁾ Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/L_016/L_01620040123fr00440053.pdf.

⁽⁹⁾ Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/L_375/L_37520041223fr00120018.pdf.

- la directive 2004/114/CE du Conseil relative aux conditions d'admission des étudiants ⁽⁹⁾;
- la directive 2005/71/CE du Conseil visant à faciliter l'admission des chercheurs dans l'UE ⁽¹⁰⁾;
- la directive 2009/50/CE du Conseil établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié ⁽¹¹⁾.

Le «programme de Stockholm», adopté par les gouvernements des États membres lors du Conseil européen de décembre 2009, établit un cadre et une série de principes pour l'élaboration continue de politiques européennes en matière de justice et d'affaires intérieures pour la période 2010-2014. Les questions liées à la migration constituent un volet central de ce programme, qui peut être considéré comme la poursuite des efforts accomplis depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999. Les politiques européennes en matière de migration et d'asile ont évolué à travers la mise en œuvre du programme de Tampere (1999-2004) et du programme de La Haye (2004-2009).

La Commission européenne a relancé, en 2005, un débat sur la nécessité d'un ensemble commun de règles relatives à l'admission des migrants avec le livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques ⁽¹²⁾, qui a mené à l'adoption d'un «programme d'action relatif à l'immigration légale» à la fin de 2005 ⁽¹³⁾. En juillet 2006, la Commission a adopté une communication sur les priorités d'action en matière de lutte contre l'immigration clandestine de ressortissants de pays tiers ⁽¹⁴⁾ qui vise à trouver un équilibre entre sécurité et droits fonde-

mentaux des personnes à tous les stades du processus d'immigration clandestine. En juin 2007, les conclusions du Conseil sur le renforcement des politiques d'intégration dans l'UE par la promotion de l'unité dans la diversité ont été adoptées, tandis qu'en septembre 2007, la Commission a présenté son troisième rapport annuel sur la migration et l'intégration ⁽¹⁵⁾.

La population de l'UE-27 a augmenté de 2,1 millions d'habitants en 2008, la majeure partie de cette augmentation — plus de 7 personnes sur 10 (72 %) — étant composée de migrants, le reste étant le résultat de l'accroissement naturel dû à un nombre de naissances supérieur à celui des décès (voir la section 2.3 pour plus de détails concernant l'accroissement de la population). Ce solde migratoire comprend les flux entre États membres (un phénomène croissant, la libre circulation des travailleurs étant garantie dans le marché unique), ainsi que les migrants originaires de pays tiers.

Les flux migratoires peuvent être dus à une série de facteurs économiques, sociaux ou politiques, tels que la recherche d'un emploi, le regroupement familial ou la fuite face à des persécutions (voir la section 2.7 pour plus de détails concernant l'asile). Ces facteurs peuvent apparaître dans le pays d'origine (facteurs incitatifs) ou dans le pays de destination (facteurs attractifs). Quelque 21 États membres ont enregistré un afflux net de migrants en 2008; cela peut être dû à la relative prospérité économique et à la stabilité politique de la plupart des États membres (qui, pense-t-on, exercent un effet d'attraction considérable). Du point de vue du pays de destination, les flux de migrants peuvent être considérés comme un instrument permettant de remédier aux

⁽⁹⁾ Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_289/l_28920051103fr00150022.pdf.

⁽¹⁰⁾ Pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:155:0017:0029:FR:PDF>.

⁽¹²⁾ COM(2004) 811; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/immigration/work/doc/com_2004_811_fr.pdf.

⁽¹³⁾ COM(2005) 669; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0669fr01.pdf.

⁽¹⁴⁾ COM(2006) 402; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0402fr01.pdf.

⁽¹⁵⁾ COM(2007) 512; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/docs/com_2007_512_fr.pdf.



pénuries sur le marché de l'emploi; cependant, la plupart des commentateurs s'accordent à dire qu'il est peu probable que l'immigration puisse à elle seule inverser l'actuelle tendance au vieillissement de la population en Europe.

Il existe toute une série d'avantages économiques susceptibles de résulter de l'afflux de travailleurs immigrants. Dans le contexte du marché de l'emploi, ceux-ci pourraient, entre autres, remédier aux pénuries de main-d'œuvre ou élargir la base de compétences. De manière plus générale, les travailleurs immigrants devraient contribuer au développement économique global, par exemple en payant des impôts, en finançant les régimes de pension, en consommant des biens et services locaux ou en s'établissant en tant qu'entrepreneurs. Les politiques relatives à l'immigration légale de ressortissants de pays tiers soulignent de plus en plus la nécessité de rapprocher les profils des immigrants et les possibilités du marché de l'emploi. Les politiques d'immigration concernant ces candidats à l'immigration pourraient être basées sur une série de critères: par exemple la maîtrise de la langue, l'expérience professionnelle, l'éducation, l'âge. Une autre solution consisterait à ce que la sélection soit effectuée directement par les employeurs (qui veilleraient à ce que les immigrants aient un emploi lors de leur arrivée dans l'UE). Les responsables politiques s'intéressent de plus en plus au problème du «gaspillage des cerveaux», au fait donc que les immigrants soient employés pour des tâches pour lesquelles ils sont surqualifiés.

Une autre manière pour les gouvernements d'évaluer l'impact de leurs politiques d'immigration est de considérer le développement économique des pays tiers. L'immigration peut potentiellement entraîner une «fuite des cerveaux» du pays d'origine, où une perte de talents pourrait ralentir le potentiel de déve-

loppement économique. Un moyen de remédier à ce problème est d'encourager la «migration circulaire», des systèmes qui aident les migrants à aller et à venir plus facilement entre leur pays d'origine et leur lieu de travail à l'étranger. On espère ainsi que le retour temporaire ou permanent des travailleurs migrants entraîne un «afflux de cerveaux», puisque les migrants transféreront les compétences acquises à l'étranger à leurs communautés locales.

En dehors des politiques visant à encourager le recrutement de main-d'œuvre, la politique d'immigration repose souvent sur deux autres préoccupations majeures:

- la prévention de la migration clandestine ⁽¹⁶⁾ et de l'emploi illégal de migrants qui n'ont pas l'autorisation de travailler;
- la promotion de l'intégration des immigrants dans la société.

Des ressources significatives ont été mobilisées dans le cadre de la prévention et de la réduction de l'immigration clandestine (réseaux de trafic illicite et de traite des êtres humains et emploi illégal). À la fin de 2010, un nouvel ensemble de règles entrera en vigueur concernant le déplacement et le retour des migrants, qui couvrira des domaines tels que les mesures d'expulsion, la détention, les procédures de recours et le traitement des personnes vulnérables. L'UE aspire ainsi à «promouvoir une politique d'immigration dynamique et équitable, avec un système d'admission souple», de sorte que les effets positifs de l'immigration légale puissent être partagés équitablement entre les pays d'accueil, les employeurs, les migrants et les pays d'origine.

Lorsque les migrants ne parviennent pas à s'intégrer dans la société, cela peut entraîner des coûts socio-économiques, comme en témoignent les taux d'emploi inférieurs (en particulier chez les femmes), une plus forte

⁽¹⁶⁾ Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:348:0098:0107:FR:PDF>.

exposition au travail non déclaré ou des taux de chômage plus élevés chez les jeunes et de moins bons résultats scolaires pour les enfants de migrants.

Définitions et disponibilité des données

Eurostat produit des statistiques sur une série de thèmes en rapport avec la migration internationale et la nationalité, notamment les flux d'immigrants et d'émigrants, les stocks de population répartis par pays de nationalité ou par pays de naissance et des informations relatives à l'acquisition de la nationalité.

Des données sont fournies sur une base annuelle par les instituts nationaux de statistique. Si certains États membres fondent leurs statistiques sur le flux migratoire et le stock de population immigrée sur les registres de population ou les registres de citoyens étrangers résidents, d'autres peuvent utiliser des enquêtes par sondage ou des données extraites de procédures administratives, telles que la délivrance de titres de séjour.

Un **citoyen national** désigne une personne ayant la nationalité du pays dans lequel elle a sa résidence habituelle. Un **non-ressortissant (étranger)** désigne une personne n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel elle a sa résidence habituelle. Les statistiques recueillies par Eurostat permettent de ventiler la population d'étrangers entre ceux qui ont la nationalité d'autres États membres et ceux qui ont la nationalité de pays tiers.

L'**acquisition de la nationalité** est parfois considérée comme un indicateur de l'intégration formelle des migrants dans leur pays d'accueil. L'octroi de la nationalité nécessite généralement une période de séjour régulier, ainsi que d'autres facteurs (par exemple la maîtrise de la langue). La natio-

nalité peut être octroyée à des personnes qui ont déjà eu la nationalité d'un autre pays ou à des personnes qui ont été apatrides.

Les **immigrants** désignent les personnes qui arrivent ou reviennent de l'étranger pour établir leur résidence dans un pays pendant une certaine période, après avoir résidé dans un autre pays. Les **émigrants** désignent les personnes qui quittent leur pays de résidence habituelle pour établir effectivement leur résidence dans un autre pays. Comme pour les statistiques sur la nationalité, il est possible de ventiler les informations sur les flux de migrants entre ceux concernant les ressortissants nationaux, ceux provenant d'autres États membres et ceux provenant de pays tiers.

Au cours de l'été 2007, un règlement relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale a été adopté par le Parlement européen et le Conseil ⁽¹⁷⁾. Ce règlement abrogeait également un précédent règlement du Conseil relatif à l'établissement de statistiques concernant les travailleurs étrangers [(CEE) n° 311/76]. L'objectif du règlement est de donner des définitions statistiques harmonisées sur la base des normes internationales existantes (en particulier les recommandations des Nations unies en matière de statistiques des migrations internationales) et de la législation européenne relative à l'immigration, à l'asile et au contrôle frontalier. Bien que ces définitions doivent être appliquées, les États membres restent libres d'utiliser toute autre source de données appropriée, selon la disponibilité et la pratique nationales. Le règlement précise la collecte de statistiques relatives aux flux migratoires internationaux, aux stocks de population étrangère, à l'acquisition de la nationalité, aux demandes d'asile et aux décisions en la matière, aux mesures prises contre l'entrée et le séjour irréguliers, aux re-

⁽¹⁷⁾ Règlement (CE) n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007, pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/1_199/1_19920070731fr00230029.pdf.



tours des migrants en situation irrégulière et aux permis de résidence délivrés aux citoyens de pays tiers.

Autre aspect du règlement, la plupart des statistiques à collecter devront inclure une ventilation par âge et par sexe. Cette ventilation est particulièrement intéressante lorsqu'on tente de suivre des politiques qui visent à prévenir la traite de femmes et/ou d'enfants. Les premières données recueillies en vertu de ce règlement sur les flux migratoires internationaux, les stocks de population étrangère, l'acquisition de la nationalité, les mesures contre l'entrée et le séjour irréguliers, les retours des migrants en situation irrégulière et les permis de résidence délivrés à des ressortissants de pays tiers seront publiés en 2010. Les données sur les demandes d'asile et les décisions en la matière couvertes par le règlement sont déjà publiées.

Conclusions principales

La population de l'UE-27 s'élevait à 497,4 millions de personnes en 2008; la grande majorité de celles-ci (93,8%) étaient des citoyens nationaux. Les 30,8 millions d'étrangers vivant dans l'UE représentaient 6,2% de la population totale: près de deux tiers (63,3% ou 19,5 millions) avaient la nationalité d'un pays tiers, tandis qu'un peu plus d'un tiers (36,7% ou 11,3 millions) avaient la nationalité d'un autre État membre. En outre, une communication de la Commission européenne [COM(2009) 262 final] donne une estimation d'environ 8 millions d'immigrants clandestins vivant dans l'UE.

Prises sur plusieurs années, les tendances en matière d'immigration peuvent avoir une influence considérable sur la structure de nationalité de la population. Par exemple, dans les États membres qui se caractérisent par une période de migration nette

de longue durée (plus d'immigrants que d'émigrants), la population étrangère peut être considérable. Cependant, les migrants qui s'intègrent dans des communautés locales ont souvent la possibilité d'acquérir la nationalité de leur pays d'accueil (bien que les règles diffèrent d'un État membre à l'autre). Dans ce cas, l'importance relative des citoyens nationaux peut augmenter. Les données disponibles suggèrent que plus de 700 000 personnes ont acquis la nationalité d'un des États membres en 2007, avec un total de 410 000 nouveaux citoyens au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

En termes absolus, les citoyens étrangers étaient en 2008 les plus nombreux en Allemagne (7,3 millions), en Espagne (5,3 millions), au Royaume-Uni (4 millions), en France (3,7 millions) et en Italie (3,4 millions) — ensemble, ces cinq pays accueillaient plus de trois quarts des citoyens étrangers de l'UE et étaient les seuls États membres où le nombre de citoyens étrangers dépassait 1 million.

En termes relatifs, les populations étrangères dans les États membres variaient de moins de 1% de la population totale en Roumanie, en Pologne, en Bulgarie et en Slovaquie à 42,6% au Luxembourg en 2008. La proportion de non-ressortissants par rapport à la population totale était aussi supérieure à 1 sur 10 en Autriche (10,3%), en Espagne (11,6%), en Irlande (12,6%), à Chypre (15,9%), en Estonie (17,1%) et en Lettonie (18,3%). Il est à noter que, pour ces deux derniers pays, les chiffres incluent les personnes qui résidaient déjà dans le pays avant l'éclatement de l'Union soviétique, mais qui n'ont pas acquis la nationalité de leur pays d'accueil.

Les citoyens de Turquie, du Maroc, d'Albanie et de Chine constituent les groupes les plus importants de ressortissants de

pays tiers résidant dans l'UE. Les structures de nationalité des populations étrangères varient considérablement d'un État membre à l'autre et reflètent — entre autres — la proximité géographique, les évolutions politiques récentes, les liens historiques ou une langue commune.

Dans la plupart des États membres, les citoyens de pays tiers constituaient la majorité de la population étrangère en 2008. Dans les États Baltes et en Slovaquie, plus de 9 étrangers sur 10 étaient des citoyens de pays tiers. En revanche, le nombre de citoyens d'autres États membres dépassait le nombre de citoyens de pays tiers en Belgique, en Irlande, à Chypre, au Luxembourg, en Hongrie, à Malte et en Slovaquie. Cette tendance culminait au Luxembourg, où 86 % de la population étrangère était ressortissante d'un autre État membre.

Le solde migratoire de l'UE-27 a atteint un maximum de 2,1 millions de personnes en 2007. Bien que la couverture des données ne soit que partielle (avec notamment des informations manquantes pour la France et la Grèce), plus de 1,8 million de personnes ont émigré des États membres de l'UE en 2007. L'Allemagne, qui à elle seule comptait plus d'émigrants que le Royaume-Uni et l'Espagne réunis, a vu partir le nombre de loin le plus important d'émigrants (637 000). Sur la base des informations disponibles pour 21 États membres, 36 % des émigrants ayant quitté un État membre en 2007 étaient des citoyens d'un pays tiers, tandis que la même proportion était des ressortissants nationaux qui quittaient leur propre État membre, de sorte que les citoyens d'autres États membres de l'UE constituaient les 28 % restants.

Plus de 3 millions d'immigrants sont arrivés dans les États membres en 2007,

l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni en ayant accueilli à eux trois plus de 2 millions. Parmi les 22 États membres pour lesquels des données sont disponibles, quelque 48 % des immigrants avaient la nationalité d'un pays tiers, tandis que 40 % étaient des citoyens d'un autre État membre de l'UE et 12 % des ressortissants nationaux revenant dans l'État membre dont ils ont la nationalité. Cela ne signifie toutefois pas que tous les immigrants de nationalité autre qu'européenne étaient de nouveaux arrivants dans l'UE, car les chiffres incluent les citoyens de pays tiers qui se déplacent d'un État membre à un autre. Les ressortissants nationaux de retour dans leur pays représentaient la proportion d'immigrants la plus importante en Bulgarie, au Danemark, en Estonie, en Lituanie et en Pologne (séjours permanents uniquement) en 2007. En Belgique, en Allemagne, en Irlande, en Lettonie, au Luxembourg, à Malte, aux Pays-Bas, en Autriche et en Slovaquie, les citoyens d'autres États membres de l'UE constituaient le pourcentage d'immigrants le plus important, tandis que, dans les autres États membres, les citoyens non européens représentaient la plus grande part des immigrants.

Dans la plupart des États membres pour lesquels des données sont disponibles pour 2007, la majorité des immigrants étaient relativement jeunes (dans la catégorie des personnes en âge de travailler, de 15 à 39 ans). En effet, cette tranche d'âge représentait plus de 7 immigrants sur 10 au Danemark et en République tchèque. La Bulgarie, la Lettonie et la Grèce étaient les seuls États membres où le groupe d'âge des 15-39 ans ne représentait pas au moins 50 % de l'ensemble des immigrants.



Tableau 2.18: Population par groupe de nationalité, au 1^{er} janvier 2008; acquisition de la nationalité, 2007 (nombre de personnes)

	Nationaux (1)	Étrangers (1)	dont:		Acquisitions de nationalité (2)
			D'autres pays de l'UE-27	En dehors de l'UE-27	
UE-27	466 652 667	30 778 489	11 302 401	19 476 088	:
Belgique	9 695 418	971 448	659 423	312 025	36 063
Bulgarie	7 615 836	24 402	3 608	20 794	5 966
République tchèque	10 033 481	347 649	131 516	216 133	2 371
Danemark	5 177 301	298 450	93 166	205 284	3 648
Allemagne	74 962 442	7 255 395	2 515 508	4 739 887	113 030
Estonie	1 111 600	229 300	8 300	221 000	4 242
Irlande	3 847 645	553 690	392 068	161 622	4 649
Grèce	10 307 400	906 400	158 300	748 100	3 921
Espagne	40 021 164	5 262 095	2 112 623	3 149 472	71 936
France	60 079 000	3 674 000	1 283 000	2 391 000	132 002
Italie	56 186 639	3 432 651	934 435	2 498 216	35 266
Chypre	664 000	125 300	81 300	44 000	2 780
Lettonie	1 855 401	415 493	7 933	407 560	8 322
Lituanie	3 323 423	42 934	2 669	40 265	371
Luxembourg	277 910	205 889	177 018	28 871	1 236
Hongrie	9 868 821	176 580	100 806	75 774	8 442
Malte	394 830	15 460	8 188	7 272	553
Pays-Bas	15 717 024	688 375	262 964	425 411	30 653
Autriche	7 483 410	835 182	289 742	545 440	14 010
Pologne	38 057 799	57 842	25 032	32 810	1 542
Portugal	10 171 242	446 333	115 832	330 501	3 627
Roumanie	21 502 527	26 100	5 971	20 129	31
Slovénie	1 957 245	68 621	4 112	64 509	1 551
Slovaquie	5 360 094	40 904	25 909	14 995	1 478
Finlande	5 167 776	132 708	47 193	85 515	4 824
Suède	8 658 439	524 488	240 985	283 503	33 629
Royaume-Uni	57 154 800	4 020 800	1 614 800	2 406 000	164 540
Croatie	4 399 300	37 100	7 800	29 300	13 240
ARY de Macédoine	:	:	:	:	1 713
Turquie	72 228 000	292 000	:	:	4 807
Islande	286 113	13 778	8 061	5 717	647
Norvège	4 470 911	266 260	137 891	128 369	14 877
Suisse	5 991 401	1 602 093	968 270	633 823	43 889

(1) Turquie et Islande, 2006.

(2) Italie et Portugal, 2006.

Source: Eurostat ([migr_st_popctz](#) et [tps00024](#))



Tableau 2.19: Émigration par groupe de nationalité, 2007
(en nombre de personnes)

	Nationaux	Étrangers (¹)	dont:	
			D'autres pays de l'UE-27	En dehors de l'UE-27
Belgique	45 615	45 437	19 849	25 588
Bulgarie	2 923	35	6	29
République tchèque	2 076	18 424	2 221	16 203
Danemark	23 771	17 795	8 708	9 087
Allemagne	161 105	475 749	278 428	197 321
Estonie	3 940	444	123	321
Irlande	:	:	:	:
Grèce	:	:	:	:
Espagne	28 091	198 974	23 383	175 591
France	:	:	:	:
Italie	:	11 940	:	:
Chypre	816	10 573	1 594	8 979
Lettonie	1 881	2 302	165	2 137
Lituanie	11 422	2 431	476	1 955
Luxembourg	2 033	8 641	7 506	1 135
Hongrie	367	4 133	3 037	1 096
Malte	1 350	3 679	3 129	550
Pays-Bas	62 250	29 037	15 199	13 838
Autriche	19 324	52 604	26 623	25 981
Pologne	35 301	179	90	89
Portugal	:	:	:	:
Roumanie	8 830	0	:	:
Slovénie	3 178	11 765	1 516	10 249
Slovaquie	1 574	1 996	956	1 040
Finlande	9 330	3 113	1 866	1 247
Suède	24 990	20 428	10 607	9 821
Royaume-Uni	159 339	158 247	64 958	93 289
Croatie	8 084	273	33	240
ARY de Macédoine	224	16	7	9
Norvège	8 798	13 324	8 466	4 858
Suisse	29 487	60 688	40 986	19 702

(¹) Italie, 2005.

Source: Eurostat ([migr_emictz](#))



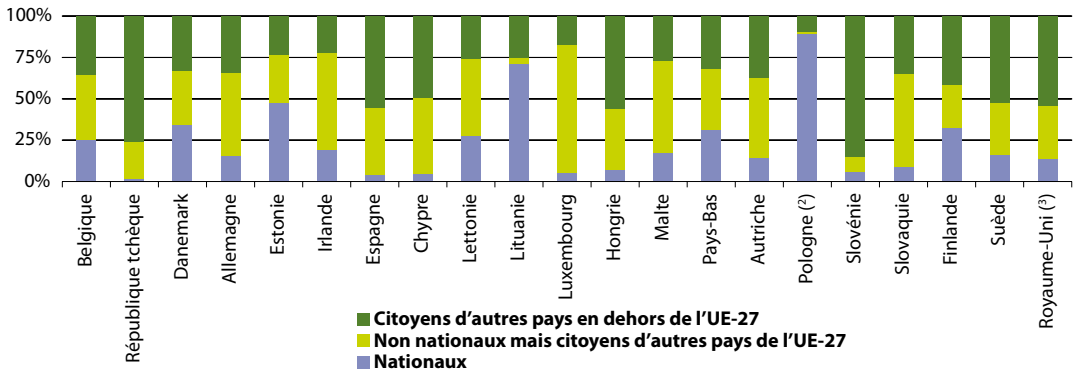
Tableau 2.20: Immigration par groupe de nationalité, 2007
(en nombre de personnes)

	Nationaux	Étrangers (¹)	dont:	
			D'autres pays de l'UE-27	En dehors de l'UE-27
Belgique	36 483	109 926	58 025	51 901
Bulgarie	1 498	60	6	54
République tchèque	1 934	102 511	23 026	79 485
Danemark	22 033	42 623	21 381	21 242
Allemagne	106 014	574 752	343 851	230 901
Estonie	1 789	1 952	1 089	863
Irlande	17 136	71 643	52 259	19 384
Grèce	:	133 185	:	:
Espagne	37 732	920 534	389 203	531 331
France	:	182 390	:	:
Italie	:	267 634	:	:
Chypre	953	18 064	8 680	9 384
Lettonie	986	2 555	1 642	913
Lituanie	6 141	2 468	315	2 153
Luxembourg	909	15 766	12 859	2 907
Hongrie	1 754	22 607	9 059	13 548
Malte	1 171	5 559	3 767	1 792
Pays-Bas	36 561	80 258	43 228	37 030
Autriche	14 911	91 748	52 251	39 497
Pologne	13 384	1 611	196	1 415
Portugal	:	27 703	:	:
Roumanie	:	9 575	:	:
Slovénie	1 689	27 504	2 646	24 858
Slovaquie	1 417	14 848	9 183	5 665
Finlande	8 525	17 504	6 803	10 701
Suède	15 949	83 536	31 352	52 184
Royaume-Uni	71 424	455 290	171 863	283 427
Croatie	13 704	915	251	664
ARY de Macédoine	366	954	147	807
Turquie	:	178 964	:	:
Islande	3 130	7 304	6 224	1 080
Norvège	8 276	53 498	33 426	20 072
Suisse	21 779	143 855	99 054	44 801

(¹) France et Portugal, 2006; Italie et Turquie, 2005.

Source: Eurostat ([migr_immictz](#))

Graphique 2.19: Immigration par grand groupe de nationalité, 2007 (1)
(en % du total des immigrants)



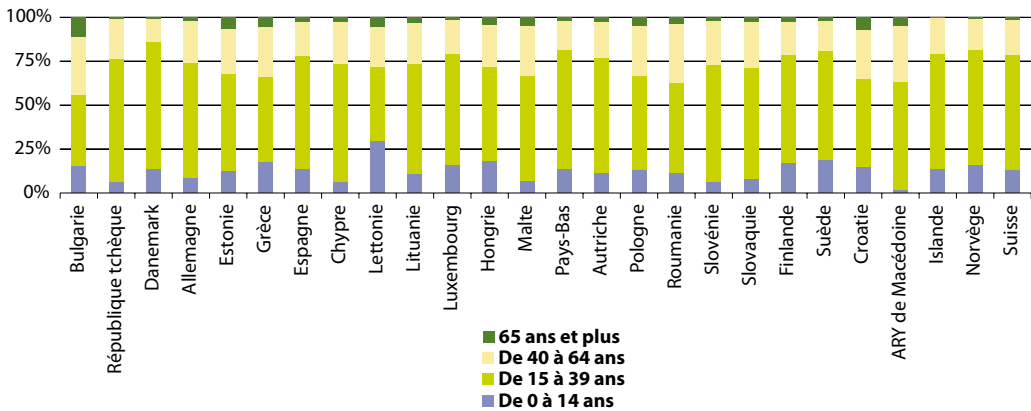
(1) Bulgarie, Grèce, France, Italie, Portugal et Roumanie, non disponibles.

(2) Immigrants en vue d'un séjour permanent uniquement.

(3) Sauf les immigrants en provenance d'Irlande sans distinction de nationalité.

Source: Eurostat ([migr_immictz](#))

Graphique 2.20: Immigration par âge, 2007 (1)
(en %)



(1) Belgique, Irlande, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni, non disponibles.

Source: Eurostat ([migr_immictz](#))



2.7. L'asile

Introduction

La convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés (telle que modifiée par le protocole de New York de 1967) définit depuis près de soixante ans le statut de réfugié et a déterminé une approche commune envers les réfugiés qui a servi de base à l'élaboration d'un régime d'asile commun au sein de l'UE.

L'asile est une forme de protection donnée par un État sur son territoire. Il est accordé à une personne qui n'est pas en situation de rechercher une protection dans son pays de nationalité et/ou de résidence, notamment par crainte d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques.

Depuis 1999, l'UE se penche sur la création d'un régime d'asile européen commun (RAEC) conforme à la convention de Genève et à d'autres instruments internationaux applicables. Une série de directives dans ce domaine a été élaborée durant la première phase du RAEC, les quatre principaux instruments juridiques en matière d'asile étant :

- la directive relative aux conditions d'accueil ⁽¹⁸⁾;
- la directive relative aux procédures d'asile ⁽¹⁹⁾;
- la directive relative aux conditions à remplir pour obtenir le statut de réfugié ⁽²⁰⁾;

- le règlement de Dublin ⁽²¹⁾.

Le programme de La Haye, adopté par les chefs d'État ou de gouvernement en novembre 2004, a fait avancer l'idée d'une poursuite du développement du RAEC en demandant une deuxième phase, qui aboutirait, entre autres, à des procédures communes et à un statut uniforme pour les personnes ayant reçu l'asile ou une protection subsidiaire. La Commission européenne a présenté ses idées quant à la manière dont la deuxième phase du RAEC devrait être développée dans un plan d'action en matière d'asile ⁽²²⁾ adopté en 2008, qui propose de s'orienter vers une plus grande harmonisation de la législation, renforce la coopération pratique et encourage la solidarité (tant au sein de l'UE qu'entre l'UE et les pays tiers).

Les idées présentées par la Commission européenne dans le plan d'action en matière d'asile ont abouti à une série de propositions concrètes, présentées entre novembre 2008 et octobre 2009, à savoir :

- des modifications aux directives relatives aux conditions d'accueil, aux procédures d'asile et aux conditions à remplir pour obtenir le statut de réfugié;
- des modifications au règlement de Dublin;
- la création d'un bureau européen d'appui en matière d'asile afin d'apporter une aide à la coopération pratique;

⁽¹⁸⁾ Directive 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/l_031/l_03120030206fr00180025.pdf.

⁽¹⁹⁾ Directive 2005/85/CE du Conseil du 1^{er} décembre 2005; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_326/l_32620051213fr00130034.pdf.

⁽²⁰⁾ Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts; pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004L0083:FR:HTML>.

⁽²¹⁾ Règlement (CE) n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/l_050/l_05020030225fr00010010.pdf.

⁽²²⁾ COM(2008) 360; pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0360:FIN:FR:PDF>.

- la création d'un programme européen commun de réinstallation afin d'aider les pays tiers qui accueillent d'importantes populations de réfugiés.

Définitions et disponibilité des données

Le programme de La Haye appelait à une amélioration de la coopération pratique et à un échange d'informations sur la migration et l'asile. Le 11 juillet 2007, un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale a été adopté. En conséquence, les statistiques sur les demandes d'asile et les décisions d'accorder ou non le statut de réfugié ou d'autres types de protection internationale ont récemment été adaptées. Par exemple, les statistiques sur les demandes d'asile sont à présent disponibles tous les mois afin de permettre un suivi continu des variations à court terme dans l'origine et le nombre des demandeurs d'asile.

Les **demandes d'asile** font référence à toutes les personnes qui demandent individuellement l'asile ou une protection semblable, indépendamment du fait qu'elles introduisent leur demande à leur arrivée dans le pays ou une fois qu'elles sont sur son territoire, et indépendamment du fait qu'elles entrent dans le pays légalement ou clandestinement. **Une personne ayant introduit une demande d'asile** est une personne qui a présenté une demande de protection soit au titre de l'article 1^{er} de la convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, telle que modifiée par le protocole de New York du 31 janvier 1967, soit au titre de la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la convention européenne des droits de l'homme ou d'autres instruments de protec-

tion applicables. Un **demandeur d'asile** est une personne ayant introduit une demande d'asile en attente d'une décision concernant sa demande d'obtention du statut de réfugié ou de toute autre protection internationale. Un **réfugié** est une personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (conformément à l'article 1^{er} de la convention de 1951). Il est à noter que certains demandeurs d'asile peuvent rester dans un pays de manière temporaire ou permanente, même s'ils ne sont pas considérés comme des réfugiés en vertu de la définition de la convention de 1951 — par exemple, des demandeurs d'asile peuvent recevoir un statut de protection subsidiaire ou humanitaire.

Conclusions principales

Deux catégories de personnes doivent être prises en compte lors de l'analyse des statistiques sur l'asile. La première concerne les demandeurs d'asile qui ont introduit une demande et dont la demande est en cours d'examen par une autorité compétente («demandes d'asile»); les personnes ayant introduit une demande peuvent généralement rester sur le territoire de l'État membre concerné pendant l'examen de leur demande. La seconde est composée de personnes ayant été reconnues, après examen, comme des réfugiés ou ayant obtenu un autre type de protection internationale («décisions positives»).

Le nombre de demandeurs d'asile a fortement diminué au cours des dernières années, après avoir culminé en 1992 (670 000 demandes dans l'UE-15) et en 2001 (424 500 demandes dans l'UE-27). En 2007, il est estimé que 222 600 demandes d'asile ont été déposées dans l'UE-27. Ce chiffre constituait néanmoins une



augmentation de 25 000 demandes par rapport à l'année précédente, en partie due à l'augmentation du nombre de demandes venant d'Iraq.

Le nombre de demandes d'asile et leur importance relative (en pourcentage de la population totale, par exemple) varient considérablement d'un État membre à l'autre. Le nombre de demandes d'asile le plus élevé en 2007 a été enregistré en Suède, la France, le Royaume-Uni, la Grèce et l'Allemagne étant les autres principaux destinataires des demandes. L'augmentation rapide des demandes auprès de la Grèce ces dernières années est due à sa position géographique dans le sud-est de l'Europe: elle est ainsi souvent considérée comme un point d'accès à l'Europe par les personnes qui fuient les conflits en Iraq ou en Afghanistan. Le nombre élevé de demandes en Suède était aussi étroitement lié au conflit en Iraq, puisque les Iraquiens constituaient le deuxième groupe d'étrangers en Suède — 7,6 % de la population étrangère en 2008 —, un pourcentage plus élevé que la proportion enregistrée en Norvège ou au Danemark et inférieure seulement à celle enregistrée en Finlande.

En 2006, près d'un quart (23,2 %) des décisions relatives aux demandes d'asile dans l'UE-27 ont abouti à l'octroi du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire, tandis que plus de la moitié (57,8 %) des demandes se sont soldées par un rejet. En chiffres absolus, un peu plus de 55 000 personnes ont reçu le statut de réfugié ou une protection subsidiaire dans l'UE-27 en 2006, soit 0,01 % de la population totale.

La gestion des demandes d'asile reste très différente d'un État membre à l'autre, puisque plus de la moitié des décisions prises en 2007 en Lettonie, au Luxembourg, au Danemark, en Italie (2006) et à Malte ont été positives, alors que la Suède (48,2 %) a aussi enregistré une proportion relativement élevée de décisions positives. En revanche, moins de 1 décision sur 10 était positive en Irlande, en Hongrie, en Espagne, en Slovaquie, à Chypre, en Slovénie et en Grèce, où le taux d'acceptation le plus bas a été enregistré (0,8 %).

En termes absolus, le nombre le plus élevé de décisions positives en 2007 a été enregistré en Suède (15 640), qui représentait près du double du nombre enregistré en Allemagne (7 870). Dans la suite du tableau, le Royaume-Uni (6 805), l'Italie (5 215 en 2006) et l'Autriche (5 195) ont enregistré les nombres les plus élevés de décisions positives, tandis que les Pays-Bas (2006), la France, la Pologne et la Belgique (2006) ont été les seuls autres pays où plus de 1 000 décisions positives ont été prises en 2007.

Les demandes d'asile positives en Suède représentaient 0,17 % de la population totale en 2007, Malte (0,15 %) et le Luxembourg (0,11 %) étant les seuls autres États membres à afficher des proportions supérieures à 0,1 %. Les décisions positives représentaient moins de 0,001 % de la population en Roumanie, en Espagne, en Slovénie, en Lettonie, en Estonie et au Portugal en 2007; il convient de noter que cela pourrait être dû au nombre peu élevé de demandes plutôt qu'à un taux d'acceptation relativement bas.



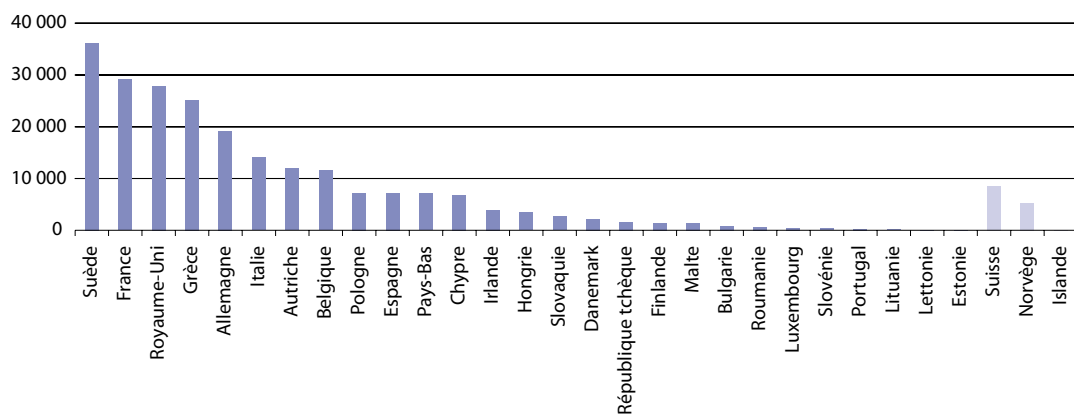
Tableau 2.21: Demandes d'asile
(en nombre de personnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE-27	:	313 645	380 450	406 585	424 180	421 470	344 800	276 675	234 675	197 410	222 635
Belgique	11 790	21 965	35 780	42 690	24 505	18 800	13 585	12 400	12 575	8 870	11 575
Bulgarie	370	835	1 350	1 755	2 430	2 890	1 320	985	700	500	815
République tchèque	2 110	4 085	7 355	8 790	18 095	8 485	11 400	5 300	3 590	2 730	1 585
Danemark	5 100	5 700	6 530	10 345	12 510	5 945	4 390	3 235	2 280	1 960	2 225
Allemagne	104 355	98 645	94 775	78 565	88 285	71 125	50 565	35 605	28 915	21 030	19 165
Estonie	0	25	25	5	10	10	15	10	10	5	15
Irlande	3 880	4 625	7 725	10 940	10 325	11 635	7 485	4 265	4 305	4 240	3 935
Grèce	4 375	2 950	1 530	3 085	5 500	5 665	8 180	4 470	9 050	12 265	25 115
Espagne	4 975	4 935	8 405	7 925	9 490	6 310	5 765	5 365	5 050	5 295	7 195
France	21 415	22 375	30 905	38 745	47 290	51 085	59 770	58 545	49 735	30 750	29 160
Italie	1 890	13 100	18 450	15 195	17 400	16 015	13 705	9 630	9 345	10 350	14 055
Chypre	:	225	790	650	1 620	950	4 405	9 675	7 715	4 540	6 780
Lettonie	:	35	20	5	15	25	5	5	20	10	35
Lituanie	240	160	145	305	425	365	395	165	100	145	125
Luxembourg	435	1 710	2 930	625	685	1 040	1 550	1 575	800	525	425
Hongrie	:	7 120	11 500	7 800	9 555	6 410	2 400	1 600	1 610	2 115	3 420
Malte	70	160	255	160	155	350	455	995	1 165	1 270	1 380
Pays-Bas	34 445	45 215	39 275	43 895	32 580	18 665	13 400	9 780	12 345	14 465	7 100
Autriche	6 720	13 805	20 130	18 285	30 125	39 355	32 360	24 635	22 460	13 350	11 920
Pologne	3 580	3 425	3 060	4 660	4 480	5 170	6 810	7 925	5 240	4 225	7 205
Portugal	250	355	305	225	235	245	115	115	115	130	225
Roumanie	1 425	1 235	1 665	1 365	2 280	1 000	885	545	485	380	660
Slovénie	70	335	745	9 245	1 510	650	1 050	1 090	1 550	500	370
Slovaquie	645	505	1 320	1 555	8 150	9 745	10 300	11 395	3 550	2 850	2 640
Finlande	970	1 270	3 105	3 170	1 650	3 445	3 090	3 575	3 595	2 275	1 405
Suède	9 680	12 840	11 220	16 285	23 500	33 015	31 355	23 160	17 530	24 320	36 205
Royaume-Uni	32 500	46 015	71 160	80 315	71 365	103 080	60 045	40 625	30 840	28 320	27 905
Islande	:	:	:	:	:	:	:	:	85	40	:
Norvège	2 270	8 375	10 160	10 845	14 770	17 480	16 020	7 950	5 400	5 320	:
Suisse	23 185	39 735	43 935	15 780	18 720	24 255	18 920	12 730	8 650	8 580	:

Source: Eurostat (tps00021)



Graphique 2.21: Demandes d'asile, 2007 ⁽¹⁾
(en nombre de personnes)



⁽¹⁾ Données provisoires; UE-27, 222 635 demandes d'asile en 2007; Islande, Norvège et Suisse, 2006.

Source: Eurostat (tps00021)

Tableau 2.22: Décisions à la suite de demandes d'asile

	Nombre de décisions		Nombre de demandes acceptées		Demandes rejetées (en %)	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007
UE-27 (*)	:	237 970	:	23,2	:	57,8
Belgique (*)	:	8 345	:	29,2	:	70,8
Bulgarie	2 235	770	32,2	43,5	33,8	31,8
République tchèque	12 065	2 280	1,0	17,1	42,6	68,9
Danemark	:	850	:	55,9	:	44,1
Allemagne	130 130	28 570	6,2	27,5	60,6	44,6
Estonie	:	15	:	33,3	:	66,7
Irlande	:	3 810	:	9,8	:	90,0
Grèce	:	20 990	:	0,8	:	98,5
Espagne	6 235	5 400	4,4	4,5	95,6	95,5
France	49 960	29 150	12,5	11,5	87,5	88,5
Italie (*)	16 875	9 260	7,4	56,3	92,6	39,7
Chypre	:	7 170	:	2,9	:	32,3
Lettonie	25	20	0,0	50,0	100,0	50,0
Lituanie	385	145	74,0	41,4	11,7	34,5
Luxembourg	1 050	1 035	7,6	52,2	92,4	41,5
Hongrie	9 200	2 805	17,2	8,9	27,9	49,0
Malte	:	955	:	65,4	:	34,6
Pays-Bas (*)	34 255	14 180	10,4	30,6	77,3	53,0
Autriche	29 880	16 045	3,6	32,4	14,3	41,4
Pologne	5 415	6 185	4,7	49,1	86,2	29,7
Portugal	230	110	13,0	22,7	71,7	77,3
Roumanie	1 160	590	11,2	22,9	81,9	57,6
Slovénie	740	540	0,7	1,9	16,2	50,0
Slovaquie	:	2 970	:	3,2	:	39,7
Finlande	3 035	2 020	19,6	41,6	74,6	51,7
Suède	27 115	32 470	20,3	48,2	68,2	37,5
Royaume-Uni	103 450	27 630	32,3	24,6	67,7	70,5
Islande (*)	:	30	:	0,0	:	66,7
Norvège (*)	:	4 215	:	40,0	:	48,0

(*) 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat (tps00163, migr_asydctzy et tps00164)